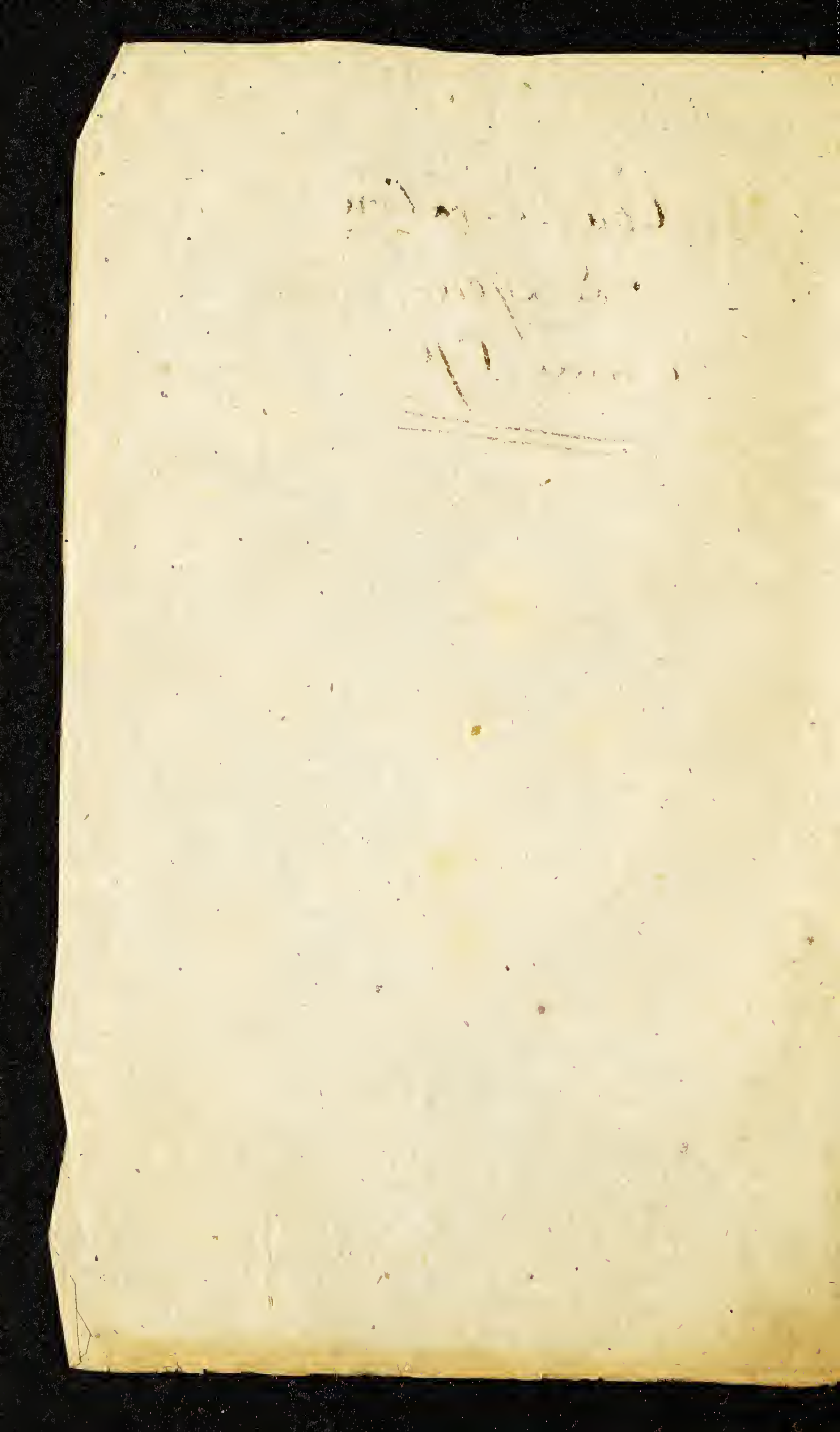
Confédération
de Lyon
30 mai 1790



CONFÉDÉRATION DE LYON.

20 mai 1790

CONFÉDÉRATION DE LYON,

Le 30 mai 1790.

« Les confédérations sont le bouclier, l'asyle,
» le sanctuaire d'une constitution; tant qu'elles
» subsisteront, il me paroît impossible qu'elle
» se détruise. »

J. J. ROUSSEAU.



A LYON,
De l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE,
aux Halles de la Grenette.

1790.

LYON, 15 juin 1790.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

NOUS avons l'honneur de vous envoyer un exemplaire de la confédération tenue ſous nos murs, le 30 mai 1790, & nous vous prions de reſter perſuadés des ſentiments fraternels qui ne mourront qu'avec nous.

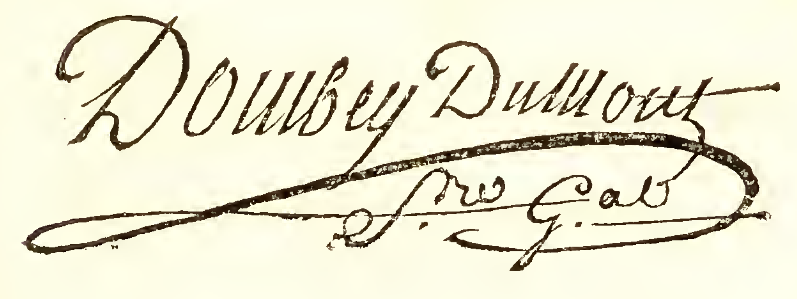
MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

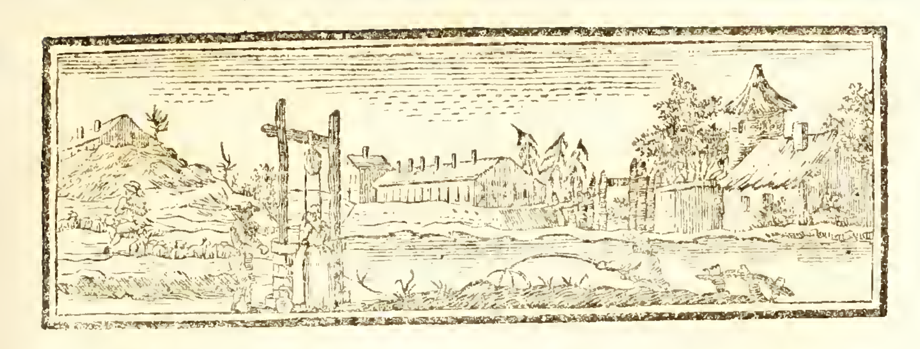
Vos freres d'armes & zélés ſerviteurs,

Cher DERVIEU, Commandant général.
Cher DU FOISSAC, Major général.

SAINT-PIERRE,
VERNON,
BOLLIOUD DE CHANZIEU,
FRACHON,
} Aides - Majors généraux.

Par MM. de la Garde Nationale de Lyon,





CONFÉDÉRATION DE LYON.

QUAND la république des Achéens eût passé de la plus dure servitude à la liberté, les Citoyens de cette partie de la Grece voulant vivre & mourir libres, se liguerent contre les tyrans qui les avoient opprimés: l'union, qui fait la force des peuples & la gloire des empires, produisit alors l'effet que les nations lassées de l'esclavage ont droit d'en attendre.

Les oppresseurs de ces contrées célebres, honteux ou confondus, défaits ou mis en fuite, perdirent l'espoir de rétablir un gouvernement sous lequel leur patrie régénérée avoit été si long-temps avilie, & les Grecs fédérés, rendus à la liberté par leur constance & leur courage, trouverent le bonheur & la paix dans l'étroite alliance qu'ils contracterent à la face du ciel & des hommes.

CITOYENS FRANÇOIS, l'auguste alliance que nous venons aussi de contracter sous les mêmes auspices, doit nous procurer les mêmes avantages: débarrassés de nos tyrans, comme les Achéens,

libres & fédérés comme eux, c'eſt pour rétablir l'ordre & la concorde dans l'empire, c'eſt ſur-tout en haine de la tyrannie comme de la licence, qu'à l'exemple de ces peuples vertueux, nous avons déployé les étendards brillants de la liberté naiſſante. Puiſſe maintenant & d'âge en âge, l'amour de la patrie, cette douce & céleſte flamme qui vient de vivifier nos cœurs, rendre à jamais les François dignes de conſerver leurs droits, comme nous avons juré de les défendre !

Cachés au fond de leurs repaires dorés, les détracteurs & les ennemis de la révolution françoiſe, inſtruits depuis long-temps des motifs qui devoient, le 30 mai, nous rallier aux pieds de l'autel de la liberté, ces hommes prévenus ont oſé, ſans doute, tourner en dériſion la plus ſainte des cérémonies civiques : mais quelle tache peut imprimer à une bonne action le blâme de ceux qui n'ont pas le courage de nous imiter? Dans leur rage impuiſſante ils n'ont pas manqué de nous traiter encore de *ſujets rebelles* & de *vaſſaux révoltés* : mais, arbitre ſuprême entre eux & nous, le DIEU qui veille ſur la deſtinée des nations, ſait bien que par-tout où la volonté générale ſe fait entendre, il n'y a de rebelles & de révoltés que ceux qui s'oppoſent au bonheur du plus grand nombre.

Quel étrange & funeſte aveuglement ! Mais, CITOYENS, que rien ne nous étonne plus de leur part. Tant que nos ennemis feront valoir des prétentions abſurdes, ils n'emploieront, pour combattre

la juſtice des nôtres, que des moyens déraiſonnables: ainſi vous les verrez à l'avenir, comme aujourd'hui, regretter le regne des abus, parce que nous avons heureuſement fait tomber de leurs mains le pouvoir de le maintenir & de l'étendre; ainſi le nouvel ordre de choſes ne favoriſant ni l'ambition, ni la cupidité, ni l'intrigue, ils s'efforceront ſans ceſſe de le décrier, parce qu'il leur ôte à jamais le droit d'être impunément durs & méchants.

Vous le ſavez, CITOYENS, telle a toujours été la marche de toutes les eſpeces d'ariſtocraties qui ont déſolé la terre & dévoré ſes infortunés habitants. Si nous parcourons d'nn œil attentif les faſtes des gouvernements anciens & modernes, nous voyons par-tout, & à la honte de l'humanité, les ſouverains ariſtocrates travailler à rendre les peuples foibles & miſérables, afin de les opprimer plus à leur aiſe: or, ſi le caractere diſtinctif de cette ſouveraineté barbare, par la raiſon qu'elle eſt injurieuſe à l'eſpece humaine, eſt en tout contraire aux droits de la nature, ne devons-nous pas bénir cent fois l'heureux moment où le peuple de toutes les contrées de l'empire, conçut, comme par une inſpiration divine, le hardi projet de renverſer ce coloſſe, pour ne plus obéir qu'aux loix dont il feroit l'auteur? & puiſque les confédérations ſont *le bouclier, l'aſyle & le ſanctuaire d'une conſtitution*, ne devons-nous pas mille actions de graces à la providence de nous avoir inſpiré les moyens de conſolider ainſi la nôtre?

Eh! qui de nous ne ſacrifieroit ſa vie & ſes biens

pour le maintien de cette constitution qui nous éleve à l'état d'*hommes !* Les François ont-ils maintenant quelque chose de plus précieux à conserver? Accablés depuis dix siecles de tous les maux d'une servitude honteuse, n'ont-ils pas acquis dans les fers le droit de ne plus servir personne, pour n'obéir qu'à la sainteté des loix? Les loix . . . . elles étoient quelquefois, sous nos tyrans, un objet de terreur pour les méchants, & toujours un signe de ralliement pour les bons : que ne feront-elles pas sous l'heureux empire de LOUIS XVI? Chargé de l'emploi suprême de les faire respecter & parler, en s'y soumettant le premier, il fera voir à l'univers étonné, qu'où finit le regne de la crainte & de la bassesse, commence toujours celui de l'amour, de la paix & du bonheur; & nous .... en nous y soumettant à son exemple, nous ferons sentir aux peuples esclaves le rare avantage de vivre sous un chef, & non plus sous un maître.

Que cette révolution est belle ! Depuis long-temps la philosophie travailloit à l'accélérer. La misere & l'avilissement auxquels nous paroissions condamnés, nous faisoient un devoir de répondre aux vœux de cette mere bienfaisante ; puisqu'elle les voit accomplis, rien ne doit plus manquer aux nôtres : en terrassant les oppresseurs, elle a relevé les infortunés ; en détruisant les sophismes de la violence, elle a rétabli les droits de l'humanité sainte : c'est là le premier & le plus grand de ses prodiges.

C'est ainsi qu'une entreprise, courageusement concertée, est toujours couronnée par un heureux succès ;

la révolution commencée par le génie, devoit être achevée par l'appareil menaçant des fédérations patriotiques. Oh! qu'il étoit pompeux & magnifique aux yeux de qui fait chérir fa patrie, le fpectacle que nous venons de donner à la France! Que la réunion des Citoyens de ce grand empire, a fait naître d'idées raviffantes dans le cœur des amis de l'égalité! Que le ferment de s'aider & de fe fecourir en freres, eft touchant & fublime! Quand la révolution n'auroit opéré que cette réunion de Citoyens dans plufieurs villes de la France, il faudroit en bénir les auteurs; car bientôt nous avons été convaincus que les François étoient déja amis & freres avant de fe jurer de l'être.

Quoi qu'il en foit, nous croyons devoir à nos freres qui n'ont point été témoins de cette cérémonie pompeufe, un récit des détails qui embelliffoient cette fête patriotique: mais, avant tout, nous croyons auffi devoir les faire précéder de la marche que nous avons obfervée, pour obtenir cette réunion d'amis & de freres.

Délibération du Confeil général de la Commune, fur le projet d'un Camp fédératif.

Du dimanche vingt-cinq avril mil fept cent quatre-vingt-dix, en l'hôtel commun de la ville de Lyon, y étant

M. Palerne de Savy, *Maire ;*

MM. Maiſonneuve, Nolhac, Dupont neveu; Lagier, Feliſſent aîné, Fulchiron aîné, Candy, Vauberet - Jacquier, Vachon, Vidalin, Bruyſet fils aîné, Goudard le jeune, Courbon, Dervieu de Varey, Granier aîné, Vitet, Charmetton aîné, Servan aîné, Berthelet, *Officiers municipaux ;*

M. Dupuis, *Procureur de la Commune ;*

MM. Andrilliat, Preſſavin, Carret, Bret, Rolland de la Platiere, Blot, Lemelletier, Bruere, Vingtrinier, Bonnard, Glas aîné, Deyrieu, Arnaud, Chapuis, Recamier, Broſſette, Viallet, Chapuy, Gros, Raymond, Pavy fils, Perret, Picard, Dolbeau, Cholet, Brenot, Vitet, Raſt, Aynard, Joſſerand, Marrel, Venet, Nantas, Finguerlin aîné, & Dupré, *Notables ;*

Tous Meſſieurs compoſant le conſeil général de la commune.

M. le maire a fait part de la demande faite par la garde nationale, de former, auprès de cette ville, un camp fédératif, auquel ſeroient invitées les gardes nationales des départements de la France, & a engagé l'aſſemblée à délibérer ſur cette demande.

Le conſeil général de la commune, empreſſé de ſeconder les vues patriotiques qui animent la garde nationale, & de ſatisfaire au vœu généralement exprimé par tous les citoyens de cette ville, a délibéré & arrêté, après avoir oui M. le procureur de la commune,

1°. Qu'il conſent à la formation d'un camp fédératif auprès de cette ville ;

2°. Qu'il ait lieu aux Broteaux, dans l'endroit qui sera reconnu le plus convenable ;

3°. Que l'époque en soit & demeure fixée au trente mai prochain ;

4°. Que les frais auxquels il donnera lieu, soient supportés par les citoyens qui voudront concourir à cette fête, dans laquelle le serment sera prononcé textuellement dans les termes consacrés par le décret de l'Assemblée nationale.

5°. Que MM. le Commandant général & Officiers composant le comité de la garde nationale, seront tenus de concerter avec Messieurs de la municipalité, toutes les mesures nécessaires pour assurer le meilleur ordre possible, & donner à cette fête patriotique tout l'éclat qu'elle doit avoir, ainsi que tous autres objets prévus ou imprévus, qui y seront relatifs.

Fait à Lyon, les jour & an susdits.

Extrait. MORIN fils, secretaire-greffier.

Les vœux du comité militaire de la garde nationale ainsi remplis, les officiers composant l'état-major général, n'eurent que des actions de graces à rendre au conseil de la commune, sur son empressement à répondre au patriotisme qui les anime. En conséquence, munis de leur approbation, ils firent expédier une circulaire dans toute l'étendue de la France, pour inviter tous les Citoyens animés des mêmes desirs & des mêmes sentiments, à se rendre sous nos murs,

le 30 de mai 1790, pour jurer ſur l'autel de la patrie, de vivre & mourir fideles A LA NATION, A LA LOI ET AU ROI.

Cette expédition faite, le comité général militaire ne s'occupa plus qu'à régler les préparatifs néceſſaires à la fédération, ainſi que l'ordre & la marche qui devoient être ſuivis dans ce jour à jamais mémorable.

CONSIGNE GÉNÉRALE

Pour l'Armée nationale à la fédération de Lyon, le 30 mai 1790.

ARTICLE PREMIER.

A commencer de vendredi prochain, 28 de ce mois, à chaque poſte des portes de la ville, ſe trouvera un officier de garde, qui, après avoir reconnu les détachements qui arriveront pour la Fédération, les fera conduire par un fuſilier, ſur la place d'armes.

II. Les détachements étant en bataille ſur la place d'armes, l'état-major général remettra auxx officiers qui les commanderont, la préſente Conſigne, & les priera d'envoyer chaque ſoir, *à ſix heures préciſes*, ſur la place d'armes, un ſergent & un caporal, pour y recevoir l'ordre. Le caporal ſeulement ſera armé de ſon fuſil. — Il ſera encore remis au premier caporal du détachement, un tableau ſur lequel ſera indiqué le numéro par ordre d'entrée du détachement dans

la ville, & ce numéro déterminera le rang que devra tenir chaque détachement, toutes les fois que l'armée s'assemblera.

III. Les détachements seront conduits par le même fusilier qui les aura amenés de la porte de la ville sur la place d'armes, chez les majors des districts où ils devront être logés. MM. les majors & officiers des districts, leur distribueront les billets de logement, & ils auront soin de loger, autant que faire se pourra, tout le détachement dans une même rue.

IV. Depuis l'arrivée des détachements, & jusqu'à ce que tous les étrangers qu'aura attirés la Fédération soient partis, les piquets, ainsi que les postes, feront continuellement des patrouilles, lesquelles ne pourront pas être moindres de sept hommes, y compris un sergent ou un caporal, & aussi-tôt qu'une patrouille, qui ne pourra rester dehors moins d'une heure, rentrera dans son poste, une autre sortira.

V. Si les patrouilles rencontrent dans la rue quelque détachement, ils se donneront mutuellement la droite.

VI. Dans le cas où quelque fusilier ou bas-officier de quelque détachement, seroit arrêté pour tapage ou autre chose, il en sera de suite rendu compte à M. le Commandant-général, ainsi qu'au Commandant du détachement dont sera la personne arrêtée.

VII. Après onze heures du soir, les patrouilles ne souffriront pas que les cafés ni cabarets soient ouverts, & elles empêcheront qu'il se fasse du bruit dans les rues.

VIII. Tous les sergents & caporaux commandés

pour venir à l'ordre, se rendront, un moment avant sept heures du soir, sur la place d'armes, & à sept heures sonnantes, tous les tambours de l'armée Lyonnoise, sous les ordres du tambour-major de la ville, battront l'ordre.

IX. L'ordre étant battu, MM. les aides-majors généraux feront l'appel des détachements, par le numéro qui leur aura été remis, les feront ranger en quatre troupes, MM. les sergents en haie, & MM. les caporaux en serre-file.

X. MM. les sergents & caporaux étant rangés, chaque aide-major général se mettra devant & au centre d'une troupe, & commandera, *de droite & de gauche, formez le cercle :* & à MM. les caporaux, *demi-tour à droite, présentez vos armes :* & ils donneront l'ordre. L'ordre étant donné, ils commanderont, *de droit & de gauche, rompez le cercle.*

XI. A huit heures & demie, il sera tiré six boîtes sur la place des Terreaux, douze coups de canon sur le quai MONSIEUR, six boîtes sur la place de Louis-le-Grand, six sur la place de Saint-Jean, & six sur celle de l'Homme-de-la-Roche.

Les six boîtes des Terreaux étant tirées, tous les tambours de la ville, qui seront rassemblés sur la place, battront la retraite ; ils partiront pour cela de la porte de l'hôtel commun, ayant à leur tête le tambour-major, & feront le tour de la place.

S'il vient de la cavalerie, les trompettes sonneront

également

également la retraite ſur la place d'armes, & enſuite dans leurs quartiers reſpectifs.

XII. Le dimanche, jour de la Fédération, il ſera tiré une ſalve d'artillerie, à quatre heures du matin; à ce ſignal les tambours de la ville battront la générale ſur la place d'armes; ceux des bataillons & des détachements la battront dans leurs quartiers reſpectifs, en partant de la place d'armes de chaque bataillon.

A quatre heures & demie, ils battront, ſuivant la marche ci-deſſus preſcrite, l'aſſemblée, & de ſuite, le rappel.

XIII. Au rappel, les bataillons ainſi que les détachements qui y ſeront logés, s'aſſembleront de ſuite ſur leurs places d'armes, & ſe porteront ſans délai, ſavoir, les bataillons, ſur la chauſſée Perrache, chacun à leur rang, où ils ſe formeront en bataille, faiſant face au Dauphiné. Les canons & les grenadiers de l'armée Lyonnoiſe en tiendront la droite, qu'ils appuieront contre le four-à-chaux; tous les détachements prendront rang immédiatement après l'armée Lyonnoiſe, & chacun ſuivant leur numéro.

Le dernier rang de la droite de l'armée appuiera aux arbres du côté de la Saône; le reſte s'alignera deſſus.

XIV. MM. les députés ſeront placés à la gauche de l'armée, & obſerveront, dans la marche, le même ordre que les ſections, c'eſt-à-dire, qu'ils marcheront par ſix.

XV. L'armée étant rangée ſur trois hommes de hauteur, & les ſections marquées par ſix, il ſera obſervé le plus grand ſilence ; alors il ſera tiré, de l'aile gauche, un coup de canon, pour annoncer que l'armée eſt entiérement rangée, ce qui ſera un ſignal à MM. les commandants de faire l'inſpection des armes ; & s'il ſe trouvoit quelques fuſils chargés, ils les feroient décharger avec le tire-bourre.

XVI. l'inſpection des armes étant faite, & les armes portées, il ſera tiré, de l'aile gauche, un coup de canon qui annoncera que l'armée eſt prête à partir.

XVII. Un inſtant après, il ſera tiré trois coups de canon de l'aile droite, & il ſera fait, par tous les tambours, un roulement pour annoncer que l'armée va ſe mettre en marche par *ſections*.

XVIII. Le roulement fini, le commandant général fera le commandement : *vers ſection rompez par la droite, pour marcher vers la gauche.* A ce commandement, le major des grenadiers commandera, *premiere ſection en avant;* le commandant général commandera, *marche ;* & à ce dernier commandement que le major des grenadiers répétera, la premiere ſection marchera en avant.

L'officier commandant la premiere ſection, voyant qu'il ne lui reſte que le terrein qui lui eſt néceſſaire pour faire ſon quart de converſion, commandera, *tournez à gauche ;* & quand le quart de converſion ſera achevé, *en avant.*

XIX. Dès que le commandant de la premiere

ſection fera le commandement, *tournez à gauche*, celui de la ſeconde fera le commandement, *ſection en avant, marche ;* & quand ſa ſection fera arrivée à la hauteur de la gauche de la premiere ſection, il fera le commandement, *tournez à gauche.* Toutes les ſections de la ligne juſqu'au pont Morand, feront ſucceſſivement la même manœuvre ; & celles qui feront au delà du pont, (*en obſervant de laiſſer le paſſage du pont à la place des Terreaux, libre,*) ſe mettront en colonne, ſimplement par un *à droite* par ſection ; elles feront cette manœuvre dès l'inſtant que le roulement fera fini : cette colonne formée reſtera en place, juſqu'à ce que toute la ligne du côté droit ait défilé ; cela fait, elle ſe mettra en marche pour en prendre la ſuite.

XX. La muſique marchera à la tête de l'armée, les tambours des bataillons & ceux des détachements, à ſix pas en avant, & ſur la droite de leur troupe.

XXI. La premiere ſection des grenadiers arrivée au pont Morand, le commandant général fera le commandement ; *tête de colonne, à droit, marche :* au mot de *marche*, le commandant de la premiere ſection commandera, *tournez à droit, avant.*

Toutes les ſections de la ligne de la droite du pont, feront, ſur le même terrein, la même manœuvre ; & celles de la ligne de la gauche, prendront la même direction.

XXII. La premiere ſection ſortant du pont Morand, le commandant général fera le commandement : *tête de colonne, à gauche, marche.* Au mot de *marche*, le

commandant de la premiere ſection des grenadiers commandera, *tournez à gauche, en avant*, & ainſi des autres ſections. Dans toutes ces manœuvres, MM. les majors & aides-majors des diſtricts, & commandants des détachements, feront attention que les ſections tournent bien ſur le même pivot, & bien quarrément.

XXIII. La tête de la colonne arrivant ſur le terrein de la fédération & ſur la ligne de dedans, c'eſt-à-dire, la plus près de l'autel, M. le commandant général fera le commandement : *tête de la colonne à droit, marche ;* le commandant de la premiere ſection fera celui, *tournez à droit, en avant*, & ainſi des autres commandants de ſection.

Les ſections qui auront tourné à droit, ſe porteront en avant & ſur tous les angles de la même ligne, tourneront à gauche : cette marche continuera juſqu'à ce que toute la ligne ſoit garnie : & auſſi-tôt que la premiere ſection arrivera à ſix pas du premier angle qu'elle aura quitté, en entrant ſur le champ de la fédération, elle ſe mettra à gauche en bataille ſur la ligne qui doit reſter en dedans du bataillon quarré ; les autres ſections s'y mettront ſucceſſivement, en obſervant, dans la marche, de bien garder les diſtances, afin qu'il n'y ait pas trop d'intervalle entre les files, ni qu'elles ſoient trop ſerrées.

XXIV. Le premier bataillon quarré étant formé, en laiſſant un intervalle entre les premiere & derniere ſections, pour ſervir de paſſage à ceux qui devront aller à l'autel ; le ſecond bataillon quarré ſe formera, de la même maniere que le premier, ſur la ſeconde ligne, & ainſi des autres.

Pour cet effet, un aide-major général ſera à l'entrée du champ de la fédération, pour empêcher que ceux qui devront former le ſecond bataillon quarré, dépaſſent la ſeconde ligne, & ainſi du troiſieme & quatrieme, &c.

XXV. S'il y a de la cavalerie à l'armée fédérative, elle marchera après l'infanterie, & elle formera, ſur le champ de la fédération, une ligne ſéparée ſur le flanc droit du dernier bataillon quarré.

XXVI. Lorſque les bataillons quarrés ſeront formés, un coup de canon, ſuivi d'un roulement, ſera le ſignal de faire repoſer l'armée : le repos ſera d'un quart-d'heure, ſans que perſonne puiſſe quitter ſon rang.

XXVII. A un ſecond coup de canon, ſuivi d'un roulement, les commandants des détachements feront porter les armes & obſerver le plus grand ſilence ; & la muſique, à laquelle ſe joindront tous les tambours du bataillon quarré de dedans, battront la meſſe, en faiſant le tour du même bataillon ; les tambours des autres bataillons la battront également ſans ſortir de leurs places.

XXVIII. La meſſe étant battue, la muſique s'étant rangée à l'autel, & les tambours ayant rejoint leur troupe, il ſera fait un roulement ſuivi d'une ſalve d'artillerie, & la meſſe commencera.

XXIX. Le *Sanctus* ſera annoncé par trois coups de canon : au même inſtant toute l'armée ouvrira ſes rangs en arriere, à deux pas de diſtance d'un rang à l'autre.

XXX. L'élévation ſera annoncée par une ſalve

d'artillerie : toute l'armée préſentera les armes, & mettra le genou droit en terre ; les tambours battront au champ.

XXXI. Un coup de canon annoncera la fin de l'élévation de la meſſe, les tambours ceſſeront de battre, & auſſi-tôt l'armée portera les armes, & ſerrera les rangs.

XXXII. La fin de la meſſe ſera annoncée par trois coups de canon & un roulement général.

Il ſera lu une adreſſe à l'Aſſemblée nationale, & une lettre à M. le marquis de la Fayette, dont les projets ſe trouvent à la fin de cette conſigne.

XXXIII. Ceux qui auront des diſcours à prononcer, voudront bien les remettre à M. le commandant général, qui les fera inſérer dans le procès verbal, attendu le trop de temps que pourroit en exiger la lecture.

XXXIV. De ſuite, une ſalve d'artillerie & un roulement annonceront la preſtation du ſerment.

XXXV. Le roulement fini, chaque commandant de détachement & des compagnies de la légion Lyonnoiſe, liront, à la tête de leurs troupes, le ſerment ci-après.

Pendant la lecture du ſerment, MM. les officiers, ſergents, caporaux, fuſiliers, députés, muſiciens & tambours, leveront la main droite, en diſant : NOUS LE JURONS.

Serment civique & fédératif.

XXXVI. Nous députés des détachements des différentes gardes nationales, raſſemblées ſous les murs de Lyon, pénétrés de l'importance de la miſſion ſacrée qui nous a été confiée par nos commettants ;

Jurons ſur l'autel de la patrie, & en préſence de l'Etre ſuprême, de maintenir de tout notre pouvoir la conſtitution du royaume, d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi ; d'exécuter & de faire exécuter les décrets de l'Aſſemblée nationale, ſanctionnés ou acceptés par le Roi.

Nous jurons d'être inviolablement attachés à ce grand principe de la liberté individuelle, de protéger les propriétés parrticulieres & les propriétés déclarées nationales, d'aſſurer la perception de tous les impôts ordonnés pour le maintien de la force publique, d'entretenir la libre circulation des ſubſiſtances dans toute l'étendue du royaume, de maintenir, par-tout où nous ſerons appellés, l'ordre & l'harmonie, ſans leſquels les ſociétés ſe détruiſent au lieu de ſe perpétuer.

Nous jurons enfin de regarder comme ennemis irréconciliables tous ceux qui tenteroient de porter atteinte à la nouvelle conſtitution ; & nous repoſant avec confiance ſur la providence qui ſoutient notre patriotiſme, nous promettons de ſacrifier nos fortunes & nos vies pour conſerver à nos deſcendants cette liberté après laquelle nous ſoupirions depuis ſi long-temps.

XXXVII. Le ferment fait, il fera tiré deux falves d'artillerie, & l'armée fe repofera fur les armes.

XXXVIII. Il fera tiré un coup de canon pour faire porter les armes.

XXXIX. Les armes portées, & les bataillons quarrés étant rangés dans le meilleur ordre, il fera tiré un coup de canon qui fera, pour toute l'armée, le fignal de faire par fection *à droit*.

XL. Il fera tiré une falve d'artillerie qui annoncera que l'armée va fe mettre en marche au pas ordinaire; en conféquence, auffi-tôt que M. le commandant général en aura fait le commandement, le bataillon quarré du centre fe mettra en marche; & lorfque la derniere fection du premier bataillon aura dépaffé la premiere fection du fecond bataillon quarré, celui-ci fuivra la même direction, & ainfi des autres.

XLI. L'armée reviendra du champ de la fédération par le même chemin qu'elle aura tenu en y allant; au fortir du pont Morand, chaque diftrict & détachement prendront la route de leurs quartiers.

XLII. MM. les officiers conduifant leur troupe dans les différents quartiers, ainfi qu'en partant de la ville, voudront bien lui faire garder le plus profond filence & le meilleur ordre poffible.

XLIII. MM. les officiers des détachements, ainfi que ceux de la légion Lyonnoife, qui voudront figner le ferment, l'adreffe à l'Affemblée nationale, & la lettre à M. de la Fayette, le feront dans la grande falle de l'hôtel commun, le dimanche après la fédération, & le lundi.

Fait & donné au commandement général militaire, le 25 mai 1790.

Signé, Cher DERVIEU, Commandant général.
Cher DU FOISSAC, Major général.

SAINT-PIERRE,
VERNON,
BOLLIOUD DE CHANZIEU,
FRACHON,
} Aides-majors généraux.

Par mesdits Sieurs,
DOMBEY DU MONT, Secrétaire général.

N. B. MM. les officiers qui seront chargés du commandement, & qui, pour cet effet, auront une consigne, voudront bien, pour ne pas confondre les manœuvres, croiser au crayon les articles à mesure qu'ils passeront.

ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

NOUS l'avons juré, à la face de l'Eternel ; l'engagement est irrévocable autant que sacré ; le ciel en est témoin, nos vies en sont les garants.

Vivre libre ou mourir ! Voilà les vœux, l'hommage & les serments des gardes nationales fédérées au camp de Lyon.

Soyez, Meſſieurs, les dépoſitaires de ces inviolables ſerments ; il eſt digne de vous de les recevoir.

Pénétrés d'admiration pour la conſtitution ſainte qui rétablit le peuple françois dans ſes droits, pour la déclaration de ceux de l'homme, déclaration qui rend ſacrée la loi de les reſpecter à jamais ; pénétrés de reconnoiſſance pour le courage & le dévouement avec leſquels nous vous avons vu ſaper, d'une main victorieuſe, les abus, les préjugés qui vexoient, aviliſſoient une nation généreuſe, ſi digne d'être libre ; & de l'autre, élever l'édifice reſpectable où doivent proſpérer les générations à l'abri de la loi, de la juſtice & de la paix :

Dévoués à l'obſervance de vos décrets, réſolus de les défendre juſqu'au dernier ſoupir, nous venons y adhérer ſolemnellement ; nous déclarons infames & traîtres à la patrie les rebelles qui les méconnoiſſent ou refuſent de s'y ſoumettre.

Ce ſont des citoyens qui connoiſſent & chériſſent la force de leurs droits, l'étendue de leurs devoirs ; ce ſont des freres d'armes, unis par l'amour de la liberté, animés de ſon ſaint enthouſiaſme, qui ont juré de vivre pour la mériter, ou de périr pour la défendre ; ce ſont des hommes, enfin, dignes des loix qu'ont dictées les lumieres du ſiecle & votre ſageſſe, qui ratifient leur ferment devant vous, comme devant les reſtaurateurs de la félicité publique.

Parcourez la glorieuſe carriere où vous êtes entrés, & continuez de tracer d'une main ferme & hardie, les droits des peuples & les devoirs des Rois ! . . . .

Vos ennemis ſont ceux du peuple, ils ſont les nôtres; nous les ſoumettrons à la juſtice de chacun & à la loi de tous; nos bras ſont armés pour la vengeance commune.

Liberté! ton ſanctuaire eſt au milieu de nos repréſentants: mais nous t'honorons par-tout où tu exiſtes; & les ſalves de notre artillerie, après avoir fait retentir nos acclamations & manifeſté notre reſpect pour la Nation, pour vous, Meſſieurs, les ſages interpretes de ſa volonté ſuprême, & pour notre Roi, ont encore témoigné celui que nous portons à la majeſté du peuple britannique, à ces braves Anglois, autrefois nos rivaux, aujourd'hui nos amis, aux Etats-unis d'Amérique, à tous les peuples libres, à ceux qui deſirent de l'être, & à cette ſociété de la révolution de Londres, qui, la premiere, applaudiſſant à votre courage, a prouvé que la liberté eſt le lien éternel qui doit unir les peuples comme les particuliers.

Voilà l'hommage du patriotiſme: il eſt le fruit de vos travaux; il en ſera le défenſeur.

Nous ſommes inviolablement, &c.

Lecture faite de l'adreſſe ci-deſſus, il ſera tiré quatre ſalves d'artillerie, de ſuite.

LETTRE
A M. DE LA FAYETTE.

MONSIEUR,

AUJOURD'HUI 30 mai, les détachements d'une grande partie des gardes nationales du royaume, convoqués ſous les murs de notre ville, ont prêté le ferment ſacré qui lie tous les François à la nouvelle conſtitution. Ces ſoldats citoyens n'ont pas oublié le généreux militaire qui conſacra ſes premieres années à la défenſe d'un peuple étranger, pour ſe préparer à ſoutenir un jour celle de ſa patrie.

En ſe rappellant qu'ils ſont libres, ils ſe ſont auſſi ſouvenus des généreux efforts de LA FAYETTE, pour leur procurer ce précieux avantage ; ils ont juré de le conſerver ou de mourir.

Tel eſt, Monſieur, l'empire de la vertu, elle réunit tous les hommages ; ne dédaignez pas le nôtre, il eſt auſſi ſincere que notre attachement eſt inviolable à la conſtitution que vous avez aſſurée, malgré les efforts ſacrileges & impuiſſants de nos ennemis & de ceux de notre régénération.

Nous ſommes avec reſpect, &c.

Nota. L'adreſſe à l'Aſſemblée nationale, ainſi que la lettre à M. de la Fayette, ont été ſignées par l'armée & expédiées de ſuite.

L'ORDRE ainsi disposé, nous ne nous sommes plus occupés qu'à préparer des logements à nos freres d'armes.

Le vendredi 28, devoit être pour nous un jour aussi cher à l'amitié franche qu'au vrai patriotisme. Déja, pour remplir les ordres prescrits par la consigne, plusieurs d'entre les officiers & soldats de notre garde nationale s'étoient rendus aux portes de la cité, pour reconnoître les détachements qui arrivoient de toutes parts, & pour les conduire de là sur la place d'armes.

Le lendemain fut signalé par de nouvelles marques de patriotisme de la part de nos freres : les détachements qui nous arriverent ce jour là, nous donnerent des preuves d'une bienveillance aussi marquée que ceux de la veille ; ainsi que l'amitié, le patriotisme n'a qu'un langage.

Sur les huit heures du soir de cette journée, qui nous promettoit tous les plaisirs que nous goûtâmes le lendemain, une salve d'artillerie annonça la retraite qui se battit sur le champ ; au bruit des tambours succéda le son des cloches de l'église primatiale ; & c'est ainsi que les hommes de toutes les conditions, s'empresserent de célébrer l'arrivée des patriotes à la fédération ; la ville fut illuminée. Comme la joie étoit générale, les sentiments qui la manifesterent le furent aussi.

Un jour si heureusement commencé, devoit finir de même. Les fédérés qui, le lendemain, devoient

s'unir à nous par des nœuds indissolubles, s'empresserent de nous faire voir qu'ils en étoient dignes : aussi, en nous efforçant de leur prouver, à notre tour, combien leur visite nous étoit agréable, ils n'oublierent rien de ce qui pouvoit nous la rendre flatteuse.

Le dimanche 30 à quatre heures du matin, une salve fut le signal de la générale.

L'armée fédérative, aussi-tôt assemblée qu'avertie, se rendit de toutes parts au lieu indiqué pour le rendez-vous général.

Trois coups de canon, suivis d'un roulement de tambours, annoncerent que l'armée alloit s'ébranler & se mettre en marche.

Un spectacle ne frappe les spectateurs qu'en raison de sa nouveauté. A la vue de 50 mille hommes qui se rendent dans un camp pour jurer, sur l'autel de la patrie, de *vivre & de mourir en freres*, un silence inspiré sans doute par la sainteté du serment qu'ils alloient faire, régnoit parmi les soldats & les spectateurs ; mais il fut bientôt suivi des cris & des transports de joie que fait naître l'amour de la patrie & de la liberté.

Ces cris, ces transports qui savent si bien aller au cœur de l'homme qui se voit libre pour la premiere fois, redoublerent à la vue des drapeaux flottants de l'armée fédérée.

Six pieces de canon ouvroient la marche.

Une musique dont les accents mâles & touchants ne se faisoient entendre que pour inspirer l'héroïsme

& l'amitié, précédoit l'état-major général, & l'armée défiloit en ordre.

La tête de l'armée arrivée à l'entrée du pont Saint-Clair, les grenadiers, qui la formoient, ouvrirent leurs rangs pour recevoir dans leur centre le conſeil général de commune ; cela fait, l'armée continue ſa marche, arrive au camp, & ſe forme ſur trois bataillons quarrés.

Au centre de ces bataillons, dont l'accord charmoit le cœur, comme le bon ordre flattoit les yeux, s'élevoit un monument de 76 pieds de haut ſur 80 pieds de baſe, qui repréſentoit un rocher rempli d'écueils, & d'immenſes caſcades qui ſe précipitoient du ſommet.

Au haut de ce rocher, étoit la ſtatue de la liberté, telle que les Egyptiens nous la dépeignent, vêtue de blanc, & tenant, de la main droite, une lance au bout de laquelle étoit un bonnet, & de la main gauche, une couronne d'olivier ; à ſes pieds étoit un chat.

La ſtatue de la liberté avoit pour piedeſtal une demi-colonne, poſée ſur un autel à quatre faces, où devoient ſe célébrer quatre meſſes à la fois.

Aux façades du rocher, tout près de la baſe, étoient quatre portiques ſoutenus par ſix colonnes *d'ordre composé :* on y montoit par ſeize degrés ; au deſſus étoit écrit, en lettres d'or : TEMPLE DE LA CONCORDE.

Sur le fronton du premier portique, faiſant face à la ville, étoit repréſentée l'arche d'alliance, ſurmontée par une gloire ou *jehova*, avec les quatre vers ſuivants :

Nous resserrons en sa présence
Les nœuds de la fraternité,
Et l'autel de la liberté
Devient l'arche de l'alliance.

Sur le fronton du second portique, faisant face au Rhône, des abeilles apportant dans leur ruche le suc des fleurs, ayant pour devise :

Nous jouirons des fruits de nos efforts communs.

Sur le fronton du troisieme portique, étoit représenté le nœud gordien à moitié dénoué ; on lisoit, au bas, cette devise :

Nous le dénouerons sans le couper.

Sur le fronton du quatrieme portique, faisant face à l'amphithéatre où étoit placé le conseil général de la commune, on voyoit Diogene brisant sa lanterne, en s'écriant :

Je ne cherchois qu'un homme, j'en ai trouvé des millions.

Le temple de la concorde représentoit un antre analogue à la divinité qui l'habitoit.

Entre les portiques du temple, on lisoit différentes devises qui caractérisoient la cérémonie qu'on y venoit célébrer ; en voici quelques-unes.

« Quand le citoyen est soldat, il n'y a plus d'ennemis » à craindre. »

« Point d'état sans mœurs ; — point de citoyen sans » vertu ; — point de vertu sans liberté. »

« Semblable

« Semblable à ce rocher, tout François né soldat
» Est le soutien des lis & l'appui de l'Etat. »

« Toutes les têtes de l'hydre sont abattues aux pieds
» de l'autel de la patrie. »

« Les distinctions méritées élevent l'ame, celles du
» hasard l'avilissent. »

Les côtés des portiques étoient ornés de trophées d'armes, formés d'écussons, de drapeaux & de casques.

Aux quatre coins du rocher on voyoit aussi s'élever des mâts ornés de flammes flottantes aux trois couleurs. (1)

Au moment où l'armée se disposoit à accomplir les vœux qui l'avoient réunie, une pluie abondante vint retarder l'heure du sacrifice & du serment ; mais cette inondation soudaine ne fit pas perdre contenance à nos soldats patriotes. Résolus d'attendre un temps plus propice à l'auguste cérémonie, ils formerent des faisceaux d'armes, & se livrerent, autour, à la joie que l'amitié & l'urbanité savent si bien inspirer à des François dans des circonstances fâcheuses.

Enfin, le ciel devenu plus calme, une salve d'artillerie annonça que le sacrifice alloit se célébrer ; alors l'armée courut à ses faisceaux, & chaque soldat ayant repris son rang, entendit avec recueillement les messes

---

(1) Ce seroit manquer de reconnoissance envers l'artiste qui nous a fourni les dessins de ce monument auguste, que de ne pas consigner son nom dans le présent acte ; c'est M. Cochet le jeune, architecte, & ancien éleve de l'académie royale d'architecture. M. Planterre en a composé les emblêmes.

qui furent accompagnées de la muſique & des ſalves d'uſage.

Les meſſes finies, le général de l'armée gravit au haut du rocher pour y prononcer les paroles ſacramentelles du ſerment.

On vit alors s'avancer vers le temple, & en ſilence, des milliers de ſoldats, ſuivis de plus de 400 drapeaux, qui, formant un cercle autour du rocher, offrirent aux ſpectateurs le coup-d'œil le plus flatteur & le plus majeſtueux ; & tous ayant mis leurs chapeaux au bout de leurs armes, répondirent, avec l'enthouſiaſme de la liberté, au ſerment (1) par ces mots : NOUS LE JURONS.

Le ſerment prononcé fut couronné par trois ſalves d'artillerie, ſuivies d'un roulement général des tambours, & enſuite par la muſique.

Après cette auguſte cérémonie, on ſe livra de nouveau à tous les ſentiments d'une gaieté libre & décente ; tous les ſpectateurs de l'un & de l'autre ſexe, que le mauvais temps n'avoit pas découragés, ſe confondirent avec le général & le ſoldat ; & aux témoignages de bienveillance & de fraternité qui ſe prodiguerent dans ce moment d'ivreſſe, on eût dit que ces 100 mille ames, confondues pêle-mêle, étoient tous les enfants d'une même famille.

Au bout de deux heures de plaiſir, trois coups de

(1) Ce ſerment ſe trouve ci-après, ſigné de tous les commandants de détachements, députés & autres fédérés; on a cru devoir y placer auſſi le diſcours du général, prononcé avant le ſerment.

canon annoncerent qu'il falloit enfin se quitter; l'armée se rallia & se mit en marche pour rentrer dans nos murs; les citoyens de tous les rangs, que l'inclémence du jour avoit retenus dans leurs foyers, ne purent résister au plaisir de voir rentrer les soldats de la patrie; tous se porterent sur leur passage, & leur prodiguerent des acclamations aussi tendres que patriotiques.

Sensibles à ces marques d'affection & de cordialité, nos soldats fédérés, ayant remis leurs chapeaux au bout de leurs armes, répondirent avec la reconnoissance la plus vive, aux preuves de zele & d'attachement dont la joie publique les combloit.

Remis des fatigues d'une journée pénible, mais glorieuse, les soldats de nos légions voulurent la terminer en partageant avec bonté les plaisirs qu'on leur avoit ménagés à leur retour. Au sortir du spectacle, on se rendit en foule sur les quais de la Saône, pour y voir un feu d'artifice analogue à la cérémonie du jour.

La décoration du feu représentoit un rocher; au bas de ce rocher on voyoit un arbre abattu, du tronc duquel sortoit un autre arbre; au sommet du rocher on voyoit les débris d'un édifice, sur lesquels s'élevoit un perron à trois marches, où étoit placé un groupe de guerriers soulevant un bouclier surmonté de la figure du Roi & de celle de la Liberté, à qui le Monarque donnoit la main. Cette décoration avoit pour devise (1):

« Des Citoyens guerriers, la liberté, les loix,
» Font le bonheur du peuple & la gloire des Rois. »

---

(1) Le dessin de ce tableau est du sieur Boulard, architecte; & le distique, de M. Vasselier.

Cette journée à jamais mémorable dans les faſtes de notre cité, ſe termina par une illumination générale, qui fut annoncée par une ſalve d'artillerie & au ſon des cloches.

Le lundi 31, une députation de l'Iſle de Corſe eſt arrivée dans nos murs; retardés dans leur route par une bouraſque violente, ces braves Inſulaires ne purent, malgré tous leurs efforts, ſe rendre au camp de fédération le jour indiqué. Pour réparer ces contre-temps fâcheux, l'Etat-major général crut devoir renouveller en faveur de leur patriotiſme la cérémonie de la veille.

Elle fut annoncée au bruit du canon, & à la même heure, un député du diſtrict de S. Euſtache de Paris vint s'unir à nos freres de Corſe, pour prononcer de concert avec eux le ſerment qui les ſoumettoit à jamais à l'empire des loix & de la liberté.

Les piquets de la garde nationale de Lyon, les détachements des provinces étrangeres & les vrais patriotes, témoins de cette auguſte cérémonie, ne virent pas ſans émotion les Pariſiens & les Corſes jurer enſemble *de vivre & de mourir* pour la défenſe de la liberté. Ces Citoyens courageux ont déja tant fait pour elle, que la providence bénira le ſerment qu'ils viennent de prononcer en notre préſence, comme elle a déja couronné leurs ſuccès au gré de l'Europe entiere.

Le reste de cette journée célebre fut une fête patriotique ; de toutes parts on entendit chanter des hymnes à la liberté triomphante.

Le lendemain mardi, 1er juin, on renouvella les plaisirs de la veille : pour remplir suivant leur cœur la mission dont les avoient chargés leurs compatriotes, les Citoyens François du département de Corse se rendirent au camp fédératif.

L'Etat-major, les représentants de nos bataillons, suivis du détachement de Châlons-sur-Saône, les y accompagnerent en armes ; & ce fut aux pieds de la statue de la liberté, & entre les mains de MM. Saint-Pierre & Bollioud de Chanzieu, aides-majors généraux, qu'ils répéterent le serment qu'ils avoient fait la veille entre les mains du général.

Cette rénovation d'un serment déja prêté avec tout l'appareil qu'exige une cérémonie aussi sainte, fut si touchante & si sincere de la part de ces braves Insulaires, qu'on leur rendit bientôt les larmes qu'ils venoient de répandre en le prononçant : une immense multitude de spectateurs partagea leur juste sensibilité. Les Corses s'estiment maintenant si heureux de se voir François & libres, qu'ils esperent qu'à l'aide de LOUIS XVI & de PAOLY, ils sauront, malgré nos ennemis, conserver les moyens de toujours l'être.

Après cet attendrissant spectacle, ils examinerent d'un œil curieux le monument auguste que le patriotisme avoit élevé pour célébrer l'inauguration de la liberté françoise.

Enſuite, ponr donner à nos freres de Corſe des marques d'un attachement inviolable, MM. Saint-Pierre & Bollioud de Chanzieu, aides-majors généraux, ayant fait détacher un des drapeaux qui ornoient les côtés de chaque portique, le remirent entre les mains du commandant, le priant de l'accepter, *comme un ſigne de l'alliance que les François de Corſe venoient de contracter avec leurs freres de Lyon.*

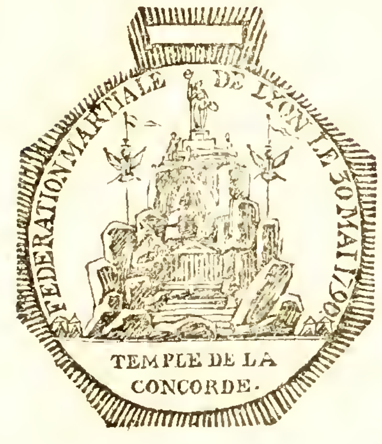
Nos amis & camarades de Châlons, témoins de cette marque de bienveillance, daignerent auſſi en agréer un avec les mêmes tranſports de patriotiſme & d'amitié.

C'eſt ainſi que ce jour, auſſi mémorable que les précédents, fut terminé de part & d'autre par des témoignages de zele & d'affection ſans bornes; c'eſt pour la défenſe de la liberté, que cinquante mille hommes, repréſentants de plus de deux millions d'ames, ſe ſont réunis de cœur & d'eſprit autour de ſon autel. Puiſſent, pour prix de leur amour pour la patrie, ces zélés Citoyens jouir long-temps du bonheur que la liberté peut produire, & n'éprouver jamais les maux que produiſent la licence & le fanatiſme!



MÉDAILLES

Frappées à l'époque du Camp fédératif.







La premiere repréſentant d'une face un Rocher, & de l'autre un Trophée.

La ſeconde repréſente, d'une face, le même Trophée que la premiere; & à l'autre face, LA LIBERTÉ, *ſous la figure d'une Femme.*

Il en a été frappé une troiſieme, repréſentant un Rocher & les Armes de la Ville, avec les Légendes : FÉDÉRATION MARTIALE. — TEMPLE DE LA CONCORDE. — FORCE, UNION & PROSPÉRITÉ.

Discours prononcé au haut du rocher, par M. le Chev Dervieu, général de l'armée fédérée, & commandant général de la garde nationale de Lyon.

Quel ſpectacle pour la France de voir un ſi grand nombre de Citoyens réunis par la fraternité, pour le maintien de la liberté & pour la cauſe commune de la patrie ! Unis par les ſentiments, votre zele & votre patriotiſme vous mettent à l'abri de tout danger. Soyons tous freres, & que les liens d'une même famille nous uniſſent à jamais. Faiſons le ferment ſur l'autel de la liberté, devant l'Eternel, devant le Dieu des armées, de vivre libres ou mourir. Généreux François, votre récompenſe eſt dans vos vertus : ſongez que votre bonheur & votre force ne dépendent que de votre union. En conſéquence, rejetez de votre ſein tout François capable de fomenter parmi vous la diſcorde ; ne donnez votre confiance qu'à des patriotes ſans reproches, dont le mérite ſeul eſt d'être vertueux. Zélés défenſeurs de la liberté françoiſe, que vos armes ne ſoient employées que pour la régénération de la France, contre les perturbateurs du repos public & les ennemis de votre liberté ; éloignez de vous ces êtres infâmes, qui ſous un maſque de vérité cachent la fauſſeté de leurs ſentiments, & ne connoiſſent d'autre devoir que celui d'anéantir leur patrie. Citoyens réunis de toute la France, jurons enſemble, ſur cet autel, de ſuivre la conſtitution nouvelle, d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi, & de verſer juſqu'à

la derniere goutte de notre ſang pour la patrie : que vos vertus héroïques ſoient un rempart contre le vice qui, rampant & avili, ſera toujours terraſſé & foulé aux pieds par l'honneur & le ſentiment.

Serment civique & fédératif.

Nous députés des détachements des différentes gardes nationales, raſſemblés ſous les murs de Lyon, pénétrés de l'importance de la miſſion ſacrée qui nous a été confiée par nos commettants :

JURONS ſur l'autel de la patrie, & en préſence de l'Etre ſuprême, de maintenir de tout notre pouvoir la conſtitution du royaume, d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi ; d'exécuter & de faire exécuter les décrets de l'Aſſemblée nationale, ſanctionnés ou acceptés par le Roi.

NOUS JURONS d'être inviolablement attachés à ce grand principe de la liberté individuelle, de protéger les propriétés particulieres & les propriétés déclarées nationales, d'aſſurer la perception de tous les impôts ordonnés pour le maintien de la force publique, d'entretenir la libre circulation des ſubſiſtances dans toute l'étendue du royaume, de maintenir, par-tout où nous ſerons appellés, l'ordre & l'harmonie, ſans leſquels les ſociétés ſe détruiſent au lieu de ſe perpétuer.

NOUS JURONS enfin de regarder comme ennemis irréconciliables tous ceux qui tenteroient de porter atteinte à la nouvelle conſtitution ; & nous repoſant avec confiance ſur la providence qui ſoutient notre patriotiſme, nous promettons de ſacrifier nos fortunes

& nos vies pour conferver à nos defcendants cette liberté après laquelle nous foupirions depuis fi long-temps.

SIGNATURES des Officiers en tous grades & Citoyens militaires, qui ont figné par repréfentation des Détachements & Députations qui fe font rendus au Camp fédératif.

Duvin, capitaine-commandant des gardes nationales de Saint-Quentin & Montaud, département de l'Ifere.
Mogniat de l'Eclufe, commandant le détachement de Belleville en Beaujolois.
D'Abrye, major de la garde nationale de Belleville.
Denavit, capitaine de la garde nationale de Belleville.
Joudioux, capitaine de la garde nationale de Belleville.
Gachet, aumônier de la garde nationale de Belleville.
Martiniere, officier municipal de la paroiffe de Thurin, député à la fédération.
Bally, commandant le détachement de Beaurepaire.
Grayion, capitaine-commandant à Montbrifon.
Platel Duffays, officier de la garde nationale, & député de la ville de la Mure en Dauphiné.
Dementhon, officier.
Dementhon fils, officier.
Dufour, officier.
Grangeon, officier.
Montagnon, capitaine de la garde nationale de Loyette en Bugey.
Villard, capitaine de la garde nationale de Revel en Dauphiné.
Perrin, Major-commandant de la garde nationale de Bel-Aqueil & Meffenas unis, département de l'Ifere, commandant les détachements de Frontonas à l'île d'Abeau, pour la préfente fédération.
Jofeph-Henry de Rivoiret, colonel de la garde nationale de la de la comté des Eparres en Dauphiné.
Quincieu fils, major-commandant de la garde nationale de Moras en Dauphiné.
Jean-Marie Durret, capitaine de la garde nationale de Chazelles.
Desherbays, colonel-commandant de la garde nationale de Vienne.
Merlat, colonel de la garde nationale de St. Symphorien-le-Château, député,
Levrat, capitaine en pied.
Clozel, député de la garde nationale de St. Félicien en Vivarais.
Morel, fous-lieutenant de Jailleu en Dauphiné,
Simonet, colonel de la Côte-St.-André.
Robert cadet, porte-drapeau de la garde nationale de la ville de la Voûte en Vivarais.
Gouyet, capitaine d'Anjou.
Gremion, major en fecond, de Serrieres en Vivarais.
Fiant, lieut. de la premiere compagnie du bataillon de Serrieres.

Rivoiron, capitaine en fecond de la garde nationale de Serrieres en Vivarais.
Lamarque, fous-lieutenant & fecretaire du bataillon de Serrieres.
Salomon, député de Boffieux, Arjay, Faramans & Pajan, en Dauphiné.
Dargout, capitaine de la garde nationale de la Côte-St.-André.
Carre, cap. député de la garde nationale de St. Jouarre en Dauphiné.
Bonnet, fous-lieutenant de la garde nationale de Beaumont, diftrict de Valence en Dauphiné.
D. Genfel, lieut. de la garde nationale de Valence en Dauphiné.
Garnier de la Barregre, colonel des gardes nationales des bourgs de Beaumont & Mont-majour, diftrict de Valence.
Felix Ducros, fous-lieutenant de la garde nationale de Beaumont, diftrict de Valence.
Chomel, capitaine de la paroiffe de Chambalud, pour la garde nat. de la commune d'Anjou, dont dépend la paroiffe de Chambalud.
Chomel d'Anoulle, capitaine de la garde nationale de Bouge, commune d'Anjou, en Dauphiné.
Dupuy de Samans, commandant en fecond de la garde nationale de la ville de Lagnieu en Bugey.
Savarit, vicaire d'Ambérieux, & aumônier de fa garde nationale.
Buet de Povifat, colonel de la légion des huit paroiffes réunies de Maubec & St. Alban en Dauphiné.
Gentel, curé de Meynis, aumônier de la légion de Maubec & St. Alban.
L. Chorel, lieutenant-colonel de St. Paul-en-Jarrêt. } chef-lieu
Lisfranc de St. Martin, major de St. Paul-en-Jarrêt. } de canton.
Bertrand, lieutenant-colonel-général des huit communautés de Maubec & St. Alban réunis.
Voiron, curé de Domarin, officier municipal des huit paroiffes connues fous le nom de municipalités de Maubec & St. Alban.
Roche, chirurgien-major de la légion de Maubec & St. Alban y réunis.
Angélique Delorme, député du bourg d'Oifan & Clermont en Oifan.
Chabre, député de la communauté de Romette en Dauphiné, près de Gap.
Roffier, capitaine-député de Beaumont, diftrict de Valence.
Cafmenterie de Montiliet, lieutenant de la premiere compagnie, député du diftrict de Billont, au département du Puy-de-Dôme.
Auffandon, fous-lieutenant de la premiere compagnie, député du diftrict de Billont en Auvergne.
Didier, capitaine de la légion de Livron, & député de la communauté.
Mazade, capit.-comm. de la légion de Livron, & député de la Comm.
Caillet cadet, capitaine de chaffeurs de la légion de Livron, & député de la communauté.
M. Lietard, capitaine-commandant de la légion de Monmairand, & député de la communauté, diftrict de Valence.
St. André, colonel-commandant la légion de Rouffillon, près le Péage, en Dauphiné.
Bieffe, capitaine de la légion de la ville de Perouges en Breffe.
Marron l'aîné, major de la garde nationale de Beaufort en Dauphiné.
Creonil, capitaine de la garde nationale de Beaufort en Dauphiné.
Garil, capitaine-commandant du détachement de Sablon.
Sercleral, commandant du détachement de Villeneuve-de-Marque en Dauphiné.
Piton, commandant du détachement de Villebois en Bugey.

Garciel, capitaine en chef de la garde nationale de Vaunaves, proche de Creſt, en Dauphiné.
Duport, chanoine, aumônier du détachement du bourg de Cerdon en Bugey.
Jean Broſſard, ſous-lieut. du détachement de Sablon en Dauphiné.
J. Collet, curé & aumônier de la garde nation. de Soucieu-en-Jarrêt.
Thomé, capitaine-commandant, & député de la ville de Romans.
Clément la Tourdiere, capitaine-commandant de la garde nationale de Romans, député.
Chomel, député de la garde nationale de Romans.
Gemeau, maire de Trevoux, député.
Goy, commandant le détachement de Trevoux.
Duchand, colonel de la garde nationale de Ceſſieux en Dauphiné.
Alexis Varnet, lieutenant de la garde nationale de la paroiſſe de Vaſſelin, & député.
Marchand, capitaine, député de la communauté de St. George-d'Eſpérance en Dauphiné.
Perouſe du Perrier, colonel des gardes nationales du Péage près Rouſſillon en Dauphiné.
Jacquier, maire d'Aſſiere, député.
Pras, capit. en ſecond, député de la garde nationale de Pommiers.
Roy l'aîné, lieutenant-colonel, commandant le détachement de la garde nationale de Bourgoin.
Buiſſon, Major de Bourgoin.
La Serre-Lilatte, capitaine-commandant de Bourgoin.
Doncieux fils, capitaine en ſecond.
Robin, lieutenant-ſecretaire de la garde nationale de Bourgoin.
Dupré, commandant de Janneriat en Dauphiné.
Gaget, aide-major à Bourgoin.
Gaget, capitaine-commandant de Bourgoin.
Joſſaud, ſous-aide-major de la garde nationale de Bourgoin.
Montagne, } députés de la garde nationale de la ville d'Aix en Pro-
F. Suchet, } vence, département des Bouches du Rhône.
Andrieu, major de la garde nationale de Ruy.
De Rouffier, commandant le détachement des gardes nationales de la Buiſſe en Dauphiné, près de Voiron.
Glaſſon, officier de la garde nationale de Vienne.
Lauranſon, capitaine-commandant de la garde nationale du Bourg de Grivors.
Noiyat, capitaine-commandant du Pinet en Dauphiné.
Roſtaing, capitaine du Pinet.
Bied, adjudant.
Du Curtyl, adjudant de la garde nationale de Bourgoin.
J. Deléand, capitaine en premier de la garde nationale de Clerieux en Dauphiné.
Saſtre, lieut. de la garde nationale de Bel-Aqueil, départ. de l'Iſere.
Monarque, commandant la garde nationale de Varambon en Breſſe.
A. Deléand, capitaine en ſecond de la garde nationale de Clerieux.
A. Guichard, premier capitaine de la garde nationale de Clerieux.
Francillon, lieutenant en premier de la garde nationale de S. Nazaire en Dauphiné, député.
Chomel de Brouain, capitaine des grenadiers de Boulieu en Vivarais.
Girier, colonel du détachement de la Verpilliere en Dauphiné.
Jubié, commandant de la garde nationale de la Saône, département de l'Iſere, nommé lieutenant-colonel des députés de la fédération.

Jacollin, porte-drapeau, & député de la garde nationale de Crolle en Dauphiné.
J. Marc, major-commandant de Cohanos & Curfon en Dauphiné.
Vial, aumônier de la garde nationale de Chatte, département de l'Ifere.
Aubry aîné, commandant du détachement & de la garde nationale de Saint-Laurent-du-Pont en Dauphiné.
G. Vial, capitaine-commandant du détachement du Péage près Romans, département de la Drôme.
Molard, commandant du détachement de la garde nation de Miribel.
Bouvié la Blache, commandant de la garde nationale de Chatte, département de l'Ifere.
Difdier, député de la municipalité de Crolle en Dauphiné.
A. Juveneton, lieutenant-colonel de la garde nationale de Haute-Rive en Dauphiné, député.
Piget, commandant le détachement de la garde nationale de Tournus.
Piot, officier.
Caron, capitaine-commandant de la garde nationale d'Orange.
Beroud, député de Veronne en Forez.
Trouilhion, fous-commandant & député de la garde nationale de Vignieres-Chapeau-Cornier.
Varnet, fergent, député de la garde nationale de Vignieres-Chapeau-Cornier.
Charuet, commandant de la municipalité de Saint-Savin en Dauphiné.
Dupuy, colonel de la garde nationale de Gillonay, département de l'Ifere.
Perreton, lieutenant-colonel de la garde nationale de Gillonnay, département de l'Ifere.
Boullu, commandant d'Eydoche.
Empton-Falcon, capitaine de la premiere compagnie de la même garde.
Chaftel, Moureau, Caftillon & Savoye, députés de la garde nationale de Tarafcon en Provence.
Chaftel, capitaine.
Greffe, par délibération, capitaine-commandant de la garde nationale de Charmes en Dauphiné.
De Rouville, major de la garde nationale de Trevoux.
Bert, capitaine-commandant de Châteauneuf-d'Ifere.
Freffenel, commandant de la garde nationale de Chieffy en Lyonnois, département de Rhône & Loire.
Dagarges, capitaine de la garde nationale de Neuville-l'Archevêque.
Blanc, capitaine aide-major de la garde nationale de Tarare en Lyonnois.
Odrax fils, capitaine en pied de la garde nationale de Condrieu.
Mercier, fergent de la garde nationale de Macon.
Simonet, lieutenant de la garde nationale de Tarare.
Madinier, lieutenant de la garde nationale de Tarare.
Andrieu, lieutenant de la garde nationale de Tarare.
Portier, capitaine-commandant de la garde nationale, Régiment de Tournon.
P. Seftier, officier de la garde nationale des Tourrettes.
Degle, officier de la garde nationale des Granges-de-la-Champ.
Lirié, commandant de la milice de Duerne en Lyonnois.
Lavel, colonel de la garde nationale de Rozieres, en députation à Lant en Vivarais.

Fic, capitaine, député de la milice nationale de Tinieux & Pont-de-Chery.

Boiffier de Lubac, officier, député de la garde nationale de Saint-Fortunat.

Popon, capitaine-commandant d'Etyrome en Dauphiné.

Fiot, aide-major de la garde nationale de Tournus.

Thurot, capitaine de la garde nationale de Tournus.

Arnaud, capitaine de la garde nationale de Gervand en Dauphiné.

Rondet, lieutenant de la garde nationale de Gervand en Dauphiné.

Locne, caporal de la garde nationale de Pont-d'Ain en Breffe.

Rollet-Stain, chanoine de Châtillon-lès-Dombes, aumônier de Varambon & de Meximieux en Breffe.

Grumel, colonel de la garde nationale de St. Chef, département de l'Ifere.

Varnet, capitaine en chef de la garde nationale de Vaffelin en Dauphiné.

Boffard, par délibération, capitaine-commandant de la garde nationale de Bron en Dauphiné.

Pamoffon, colonel de la garde nationale des paroiffes unies de Serezin, &c. en Dauphiné.

Claude Condamin, colonel de la garde nationale de Mornant en Lyonnois.

Guillermin, curé d'Oitier, canton de St. George-d'Efperanche, diftrict de Vienne, département de l'Ifere, officier municipal dudit Oitier.

Guillambaud, major de la garde nationale de Condrieu.

Patiffier, capitaine de la garde nationale de Condrieu.

Vilant, curé, maire & député de la paroiffe d'Amviffin en Dauphiné.

Regnernet-Florentin, fous-commandant de la garde nationale de Serres en Viennois, département de la Drôme.

Reymond de Gerbey, fourrier des chaffeurs de la légion Viennoife.

Gelas, fufilier de la légion Viennoife.

Etermet, capitaine-commandant de la garde nationale d'Oitier, département de l'Ifere.

Regnault, capitaine de la garde nationale de St. Donat en Dauphiné.

Regnault fils puîné, lieutenant de la garde nationale de St. Donat en Dauphiné.

Roffet, capitaine-commandant de la garde nationale de Clavezon en Dauphiné, député.

Dode, lieutenant-colonel de la garde nationale de Voiron.

Le chevalier de Gripiere, commandant général de la garde nationale de Pont-de-Vaux en Breffe.

Tupinier, porte-drapeau de la garde nationale de Pont-de-Vaux.

Perier, capitaine de la garde nationale de Moirans en Dauphiné.

Meunier, commandant de la garde nationale de Mâcon.

Dervieux aîné, capitaine en chef de la garde nationale du Péage près Rouffillon en Dauphiné.

Billiot, lieutenant de la garde nationale du Péage près Rouffillon.

Goemet, aide-major du détachement de Moirans en Dauphiné.

Dode, capitaine de la garde nationale de St. Gervais en Dauphiné.

Laurencin, maire, député de la garde nation. de Verizet en Maconnois.

Jacques Montabonnel, député de l'état-major de la garde nationale de Nozieres.

Buiffon, colonel, député de Vaudemont.

Bertrandier, lieutenant.

Chevallier, commandant de la garde nationale de Virieu en Dauphiné.

Muoffin du Fayet, porte-enfeigne.

Fuzier, capitaine-commandant de la garde nationale de Virieu, de la paroiffe de St. Honoré en Dauphiné.

Lechifont, fergent.

Marchand, colonel, député de la garde nationale de Rives en Dauphiné.

Barbier, fous-lieutenant, commandant, député de la garde nationale de Talluis en Dauphiné.

Meja, député, lieutenant des grenadiers de la milice nationale de Liemps.

Gauthier fils ainé, major de la garde nationale de St. Genis-Terre-noire en Lyonnois.

Charney, capitaine dudit lieu.

Auril, capitaine dudit St. Genis.

Perrot, aide-major, député de la garde nationale de St. Victor en Vivarais.

Chieze, colonel de St. Victor en Vivarais.

J. Marchaud, premier capitaine de la garde nationale de Roybon en Dauphiné, en députation.

Belle, lieutenant d'Eyrome en Dauphiné.

Grallias, capitaine de la garde nationale de Ponfard en Dauphiné.

Morin, fergent de la garde nationale de Beaujeu.

B. Prond, capitaine-commandant, député de la garde nationale de Bellegarde en Dauphiné.

Ollivier, colonel de la garde nationale de la Tour-du-Pin en Dauphiné.

Paradis, lieutenant, député de la garde nationale de St. Andeol en Lyonnois.

Dandelin, commandant général de la garde nationale de Bourg-en-Breffe, département de l'Ain.

Duboft, commandant en chef de la garde nationale de Mont-Revel en Breffe, département de l'Ain, nommé colonel des députés.

Vaffieux, colonel en chef, député de la garde nationale de St. Nazaire en Royan, & fa banlieue.

La Trenange, command. de la garde nationale de St. Didier en Vélay.

Chavanat, commandant, député de la communauté d'Eybens.

Latour-de-Vadau, comm. de la garde nationale de Firminy en Forez.

Lattard-du-Chevallard, colonel de la garde nationale de Montbrifon.

Boury, colonel de ladite garde de Montbrifon.

Lavague, lieutenant de ladite garde de Montbrifon.

Feya-Roftaing, capitaine-commandant de la légion de Chanat, département de l'Ifere.

Conftantin, aumônier de la fédération & de la milice nation. de Valence.

Camet-du-Colombier, capitaine en chef de la garde nationale de Rouffillon en Dauphiné.

P. Charvet, officier municipal, & député des communautés de Renage & Beaucroi-Saint-Antoine en Dauphiné.

Pierre Rambert, cap. député de la garde nationale de Roybon en Dauph.

Pierre Sebelin, capitaine de la garde nationale de Roybon en Dauphiné.

Benoît Reymond, capitaine en chef, député de la garde nationale de Salaize, près le Péage de Rouffillon, en Dauphiné.

Pernet, capitaine de la garde nationale de Nozieres en Vivarais.

Chomet-de-Gervand, capitaine en fecond de la garde nationale de Chatte en Dauphiné.

Julin fils cadet, capitaine, aide-major, député de la garde nationale de Chatte en Dauphiné.

De Troyat, colonel & député de la garde nationale de St. Verant en Dauphiné.

Chanffy, major de la garde nationale du Bourg St. Andeol en Vivarais, & nommé major de la fédération.
Giraud, capitaine de la garde nationale du Bourg St. Andeol.
Julin, capitaine, député de la garde nationale de Chatte en Dauphiné.
Garnier, curé d'Eyrieu, aumônier de la garde nationale de Pinet en Dauphiné.
Drevon, colonel, député de la garde nationale du Pont-de-Beauvoifin, département de l'Ifere.
Bruny, premier lieutenant, député de la garde nationale de Chatte.
Teillard, colonel de la garde nationale de Beaujeu, en détachement.
Roch, député de la communauté d'Atlhemonay, réunie à St. Donat.
Perinet, capitaine de la garde nationale de la ville de Cluny.
Chevalier Dumonceaux, porte-enfeigne de Cluny.
Gerard, major de la légion des chaffeurs de Gap en Dauphiné.
Boin, commandant de la garde nationale de Curis au Mont-d'Or.
Geoffroy, capitaine de la garde nationale de Curis.
Beringer, capitaine, député de Cervieres en Forez.
Chabre l'aîné, lieut. député de la garde nationale de Gap en Dauphiné.
Crozet, lieutenant des grenadiers nationaux de Gap, député.
Maillard, fous-lieutenant de la garde nationale de Feurs.
Champion, capitaine, député de Rame en Dauphiné.
Jullien cadet, lieut. des chaffeurs, député de Die en Dauphiné.
Guichard, député de la communauté de Vatileu en Dauphiné, & commandant de la garde nationale dudit lieu.
Laurencin, capitaine-commandant de la garde nationale d'Eydoche en Dauphiné.
Pignard, major de la garde nationale de Bully en Lyonnois.
Dubost, major de la garde nationale de St. Germain-fur-l'Arbresle.
Baclon, quartier-maître, député de Châteauneuf-de-Galaure en Dauphiné.
Gerentel de Salumaux, colonel en premier de la ville de St. Rambert en Forez.
Archimbaud, major.
Barrallier, aide-major.
Lardet, capitaine de la garde.
Tavirerot, commandant.
Tardy, capitaine de la garde nationale de St. Rambert en Forez.
De Langlade, notaire royal, commandant de la garde nationale de St. Didier-fous-Riverie en Lyonnois.
Vachon, capitaine en premier de la légion de St. Aupre en Dauphiné.
Dupré, maire d'Avaize en Lyonnois.
Chorié, député de St. Hilaire.
Tivollier fils, colonel & député de St. Etienne-de-Crovay en Dauphiné.
Termet, major de la garde nationale de l'Oriol & Clivoux en Dauphiné.
Meftral, capitaine en premier du détachement de Serrieres en Vivarais.
Garnier, colonel & commandant le détachement de la garde nationale de Quincieux en Lyonnois.
Chabriere, lieut. colonel de la garde nationale de l'Oriol & Clivoux.
Souillere, chirurgien-major du bataillon de Serrieres en Vivarais.
B. Roux, député de la municipalité d'Illins en Dauphiné.
Bois, député, major & command. de la garde nationale de Reaumont.
Lapierre, député de la garde nationale de St. Sorlin en Bugey, département de l'Ain.
Fanton, fourrier, député de la garde nationale de Croffey en Dauphiné.

Desjardins

Desjardins, capitaine-aide-major, commandant la légion de Coublevile.
La Roche Negly, lieutenant colonel de la légion d'Issengeau.
Chevalier Descombes, député, commandant du détachement de la garde nationale de Faverge en Dauphiné.
Perruccel, député dudit Faverge.
Moneftier cadet, député, lieutenant de la garde nationale de Loye.
Grabit, député, capitaine de la garde nationale d'entre deux Guiers.
Martine, capitaine-commandant des cent hommes d'armes de la garde nationale de Bagé, département de l'Ain.
Buiffiere, commandant de la garde nationale de Pommiers, département de Rhône & Loire.
Bolhit, chirurgien-major de la garde nationale de Bourg, département de l'Ain.
Roux, officier du détachement de la garde nationale de Cerdon en Bugey.
Jofeph Dumas, capitaine de la garde nationale de la paroiffe de Loire.
Merciere, lieutenant } dudit détachement de Loire.
Antoine Grange, adjudant } dudit détachement de Loire.
Genin, lieutenant-colonel de la garde nationale de St. Vallier en Dauphiné.
Le chevalier de Grailly, commandant de la garde nationale de Saint-Vallier, & chargé par la municipalité de la Motte & celle d'Anneron, de leur adhéfion.
Cany, commandant les dragons de la garde nationale de St. Vallier, chargé de la lettre d'adhéfion de la communauté d'Albon en Dauphiné.
Perret, lieutenant de la garde nationale de Varambon en Breffe.
Reboul, député de la garde nationale de la ville de Mondragon.
Lapierre, commandant de la garde nationale de St. André-la-Pallud en Dauphiné.
Boiffier, commandant de la garde nationale de Fitillieu en Dauphiné.
Doucet, colonel, député de la garde nationale de St. Hilaire, de la côte St. André en Dauphiné.
Mazaudier, colonel de la garde nationale de Champier en Dauphiné.
Raphael, capitaine & député de la paroiffe de Charnecle en Dauphiné.
Vinattier, grenadier de la garde nationale de Moulins en Bourbonnois.
Moraud, capit. en chef des gardes nation. de Cremieu en Dauphiné.
Couchoud, colonel de la légion de Cremieu.
Michellon, adjudant, commandant le détachement des dragons de Voiron.
Merley, major, commandant en chef le détachement de Valencin.
Geneve de Mezy, prêtre, aumônier fuppléant du bataillon de Serrieres en Vivarais.
Chaponnod, lieutenant-colonel du bataillon de Serrieres.
Jars, major & commandant en chef de la garde nationale d'Entreguay-le-Bas, aux Echelles en Dauphiné, & chargé d'une lettre d'adhéfion de St. Chriftophe en Dauphiné.
Marnot, commandant de la légion de St. Aupre en Dauphiné.
J. B. Ainard, député de la garde nationale de Colligny.
Condantia, curé de Chaffelay & les Cheres, aumônier du canton de Chaffelay.
Guichenon, major, commandant de la garde nationale de Châtillon-lès-Dombes.
D'Azemard, aide-major de la garde nationale de la Voutte, bas-Vivarais, département d'Ardeche.

Lambert Molliere, sous-aide-major de la garde nationale de la Voutte, bas-Vivarais, département d'Ardeche.
Merle, premier quartier-maître de Ste.-Foy-lès-Lyon.
Matté de Beaurevoir, lieutenant-colonel, commandant le détachement de St. Germain-Laval en Forez.
Déaux de Saulet, capitaine aux grenadiers.
Lallemand, capitaine en second de la garde nationale de Serrieres en Vivarais.
Collonge, major du chef-lieu du canton de Chasselay.
Molliere de Verne pere, capitaine des grenadiers de la garde nationale de la Voutte, bas-Vivarais, département d'Ardeche.
B. Bernadon, major, député de Messimy en Lyonnois.
Lourton, lieutenant-colonel de la milice de Chatonnay en Dauphiné.
Chapuis, lieutenant du détachement de la garde nationale de Semur en Brionnais.
Desilles, lieutenant-colonel de la Voutte, département d'Ardeche.
Molliere de St. Alban, capitaine, commandant le détachement de la Voutte, bas-Vivarais, département d'Ardeche.
Banam, commandant du détachement de Chalamont en Dombes.
Moralle, commandant le détachem. de la ville de Perreux en Beaujolois.
Denachon, major de la garde nationale du Puy en Vélay.
Bourjailliat, député de la garde nationale des Avenieres en Dauphiné.
Panat, député du comté du Mothieu Boxozel.
Martin, capitaine, député du régiment national de Montelimar.
Pourret cadet, lieutenant, député de la garde nationale de Vernon, département d'Ardeche.
Ennemond Chapa, lieutenant du détachem. de la ville de Condrieu.
Donnerieux, capitaine du détachement de la ville de Condrieu.
Mogniat de l'Eclufe, commandant le détachement de Belleville en Beaujolois.
Raimbaux, commandant le détachement de Dijon, département de la Côte-d'Or.
Hybert, colonel de la garde nation. du district de St. Jean-de-Bournay.
Jiffin, major, député de la garde nationale de Chatte.
De Bourget de Ceveria, major de la garde nationale de Louhans.
David, major du régiment de la garde nationale d'Avignonnet, & député du comté de Trieves.
Molin, fusilier du détachement d'Annonay.
Terrat, officier, } de Valence.
Tiffon, officier, }
Rochegude, de la Voutte.
Rogier, chevalier de St. Louis, commandant le détachem. de Moulins.
Tivollier fils, capitaine en premier des chasseurs, détach. de Voiron.
Chabroud, capitaine-aide-major de St. Jean de Bournay.
Moreau de la Belive, colonel, commandant le bataillon de la garde nationale du canton de Serrieres en Vivarais.
J. M. Bacaryn, prieur-curé de Noziere en haut-Vivarais, département d'Ardeche, procureur de la commune, & aumônier de la garde nationale, député, district de la ville de Desagne.
Gillet, capitaine de Chalaix.
Raimond, capit. & d puté de la garde nat. de Farges, pays de Gex.
Baret, député & capitaine du Pont-de-Beauvoisin.
Trouillier, fusilier de la garde nationale de Châteauneuf-d'Ire.
Vernarel, sergent de la garde nationale de Bourg en Bresse.

Broal, colonel, commandant de la garde nationale de Vaux-en-Vélin en Dauphiné.
Turpin, député de la garde nationale du détachement de la communauté de St. Barthelemy-de-Val en Dauphiné.
Rolland, lieut. colonel de la députation de la garde nation. d'Echalas.
Claude Mazet, fusilier de Valence.
Vachez, capitaine en chef de députation de la garde nationale de St. Just-en-Chalessin.
Joseph Beguin, lieut. de la garde d'Elant en Dauphiné.
Bizet, lieut. colonel de la garde nationale de St. Jean-de-Bournay en Dauphiné.
De Gondrecourt, fusilier de Treffort en Bresse.
Barjon, capitaine, commandant le détachement de St. Julien-Molin-Molette.
Comte, capit. de la garde nation. de Pommiers en Beaujolois.
Lecbnan, officier du détachem. de la commun. de Ponsar, compagnie de Chercin, de Posos en Dauphiné.
Rivoire, capit. en second de la garde nationale de Tournon.
Blanc, aide-major de Colligny.
Masfot, sergent de St. Jean-de-Bournay.
Battur, aide-major de la troupe nationale de Montrevel, département de l'Ain.
Bonjean, aumônier d'Artas.
Faure, aumônier du détachement de Mezireux.
Guichard, major de la garde nationale de Cremieu.
Guigoult Dauphin de Toul, premier capit. de la légion de St. Jean-de-Bournay.
Mathon de Varambon, lieut. en premier, commandant le détachem. de Bourg-Argental, département de Rhône & Loire.
Desprès, major de la garde nation. d'Anthon en Dauphiné.
Pichat, major de la garde nat. de St. Jean-de-Bournay en Dauphiné.
Dumas, aumônier de St. Jean-de-Bournay.
L'abbé de Lami, aumônier du détachement de Condrieu.
Cleret, commandant le détachement de St. George-Espéranche.
Grerné, commandant la milice nationale de Colligny, département de l'Ain.
J. Roche, adjudant de la garde nationale de Veurcy en Dauphiné.
Mollard, aumônier du détachement de Cremieu.
Louis Henry, lieut. de la milice nation. de la ville de Condrieu.
Dugas du Villard, colonel de St. Chamond.
Revolat, capitaine à Vienne.
Basson, député de Larejasse.
Gromier, commandant, député de Colligny.
Thoubillon, capitaine du détachement de Poncin en Bugey.
Cabanne, major, commandant de la garde nat. de Ste. Foy-lès-Lyon.
Balme, colonel, chef du détachement de Billon.

Arnaud, capitaine-aide-major, Robinod de Clery, porte-drapeau, A. Onnel, capitaine, Rubod, lieutenant-colonel, Bernier, capitaine, Rivail, Guillot cadet, capitaine, Bacquet, aide-major,	de Billon.

Engle, lieutenant, député de Lons-le-Saunier.
Croft, lieutenant du Pont-de-Beauvoifin.
Pravaz, capitaine, & député de la garde nationale du Pont-de-Beauvoifin.
Allix, député, aide-major de la ville de Cureaux.
Poizat aîné, capitaine en fecond de la premiere compagnie de la garde nationale de Mâcon.
S. Mione, lieutenant-colonel de la garde nationale de Tarare.
Andrieu, capitaine du détachement de Tarare.
A. C. Bertier, député de la garde nationale de Nancy.
Le chevalier de Janin de Combe-Blanche, commandant-général, colonel de la garde nationale de la Guillotiere.
Armand, député de la communauté de Champagne en Vivarais.
Marion-la-Rouffiere, député de la garde nationale de Faverge & Veyrin.
Barruel, capit. de la garde nation. de la Frette en Dauphiné.
Martin Cauleft, maréchal-de-logis des dragons de la milice nationale de Voiron.
Daurier de Prerfac, capitaine en premier, député de la garde nationale de la ville de Craponne, en Vélay.
Diéol, commandant de la garde nationale de St. Laurent-de-Mure, département de l'Ifere.
Randun, officier des dragons de Voiron en Dauphiné.
Boyer, premier capitaine de fix compagnies, capitaine en fecond de la deuxieme divifion de la garde nationale de Bourgoin, député pour le détachement de Lyon.
Raillon, capitaine en fecond du détachement de Bourgoin.
Bied, colonel de la garde nationale de Diemoz.
Morel de la Chapelle, capitaine de la garde nationale de Monistrol-l'Evêque.
Michaut, colonel de Thizy en Beaujolois.
Copain Magon, député de St. Vérant.
Martin, officier, }
Martin fils, officier, } députés d'Etoile en Dauphiné.
Thomas, officier, }
Dupuy, commandant de la ville de Lagneu, en Bugey.
Berlier, officier du détachement de la ville de Lagneu en Bugey.
Monavon cadet, aide-major de la garde nationale de Pont-de-Beauvoifin.
Peroufe fils, colonel de la garde nationale du port de Condrieu.
Didier, lieutenant en premier de Chateaubourg, commiffaire député.
Charbonnet, député, adjudant de Chateaubourg.
Clément, capitaine du détachement de la garde nationale de Lombin en Dauphiné.
Dubreuil, colonel du détachement de Cerdon.
Viret, major de la garde nationale du bourg d'Eyrieux, en Dauphiné.
Beau, capitaine député de la garde nationale de Colonges.
Etienne Bompard, premier capitaine du bataillon N°. 6, de Marfeille.
Pafcoret, capitaine, député de Colonges.
Pierre Chatelard, adjudant de la garde nationale de St. Loup.
Champion, major de la garde nationale de Pomard en Bugey.
Hébert Fabre, cinquieme capitaine du bataillon de Marfeille.
Pierron, capitaine de Savigny.
J. Chazaute, major de Châlons-fur-Saône.

Charreton, colonel-commandant de la garde nationale de St. Quentin, Grenay & même Famille, en Dauphiné.
Chapuys, aide-major, de Macon.
Guillard, major de la garde nationale d'Amplepuis en Beaujolois, & St. Jean.
Chambion, capitaine-commandant de Châlons-ſur-Saône.
Dethy de Milly, capitaine-commandant de la garde nationale de Roanne en Forez.
J. P. Etienne, député du douzieme bataillon de l'armée Marſeilloiſe.
Le vicomte de Baune, député & commandant la garde nationale de la ville de Montfaucon, département de la haute Loire.
Deſcherbey, colonel du bataillon de la garde nationale de Vienne.
Devalainſe, capitaine-commandant.
Le chevalier de Nuzeret, colonel, commandant de la garde nationale de Pont-de-Veyle, en Breſſe.
Defranc, capitaine, commandant de la garde nationale de Pont-de-Veyle en Breſſe.
Rozet, député de la garde nationale, } de Toulon.
Aroux, ſous-lieutenant, } de Toulon.
Gilliot, capitaine de la garde nationale de Nantua.
Lebreman, capitaine de la garde nationale de Nantua.
B. Lebrument, capitaine de la garde nationale de Tarare.
Bertholomey, lieutenant-colonel de la garde nationale de Verdun en Bourgogne.
Gay, major de la garde nationale de Seiſſel en Bugey.
Ogier de la Cottere, commandant de Vinay, & député de Serres & Vatilieu.
La Coſte, capitaine des grenadiers de Vinay.
Maurier de Pradon, colonel de la garde nationale de Nantua.
La Salle, aumônier de la garde nationale de Vinay en Dauphiné.
Madinier du Veilhat, capitaine, commandant des chaſſeurs du mandement de Serrieres, bas-Vivarais, pour Feline, Charnas, Vinzieu, Broſſin & St. Jame.
Janin, capitaine de la garde nationale de St. Juſt-en-Chevalet.
Chana du Coin, lieut.-colon. de la garde nationale de Nantua.
Mollard, capitaine en ſecond de la garde nation. du Bois-d'Oingt.
Chazelle, curé du Bois-d'Oingt, aumônier.
J. M. Gonnet, chirurgien du Bois-d'Oingt.
Delaique, capitaine de la garde nationale de Poncin en Bugey.
Veyron, officier.
Bonnet aîné, capitaine de la garde nationale de Dogron.
Benoit, ſergent de la garde nationale de Poncin en Bugey.
Brunel, lieutenant de la deuxieme compagnie de la garde nationale de Montbriſon.
Pierre Johannot, capitaine-commandant de la cinquieme compagnie d'Annonay.
Chabert, capitaine, commandant de la garde nationale de Châtillon-d'Azergues.
Dubouchet, commandant de la garde nationale de Sury-le-Comtal.
Laindet de Lalonde, capitaine, } de Sury-le-Comtal.
Laforeſt, major, } de Sury-le-Comtal.
Fuzier, porte-drapeau du détachement de la Voutte en Vivarais.
Marduel, capitaine de la garde nationale de Châtillon-d'Azergues.
Dupinaque, capitaine de la Voutte en Vivarais.

Mollard, major.
Demelat, chef de la légion de St. Symphorien-d'Ozon.
Leorat, major du diſtrict de Caluires.
Johannot, capitaine de la garde nationale, diſtrict du Griffon.
Duſerre, lieutenant de la Voutte.
Duſerre-Grand-Thorance, officier, citoyen dans la compagnie de la Voutte en Vivarais, département d'Ardeche.
Chomel, lieutenant du détachement d'Annonay.
L'Abbé, premier officier municipal de la comté de la Baſtie de Montgaſcont, en Dauphiné.
Jomard, lieutenant de la garde nationale de Savigny en Lyonnois.
B. Puy, capitaine de la garde nation. à Lyon, diſtrict de rue Neuve.
Lambert, lieutenant.
F. Devay, porte-drapeau.
Verdet, capitaine de la garde nationale du Thyx, en députation.
Sauzeas de Barge, capitaine-commandant de la députation de St. Etienne, de Rhône & Loire.
Mulſant, colonel de la garde nation. du bourg de Thizy en Beaujolois.
Vial, capitaine de la cinquieme compagnie de la garde nationale de Montbriſon.
Tance, capitaine en ſecond du diſtrict d'Annonay.
Chrochier, major de la garde de Rive-de-Gier.
Viel, capitaine de la garde nationale de Rive-de-Gier.
Bertrand, curé, maire de Dommartin, aumônier du détachement de Pont-de-Veyle.
Duboſt, capitaine du diſtrict de St. George.
Ballay, lieutenant du diſtrict de St. George.
Mort, capitaine du bataillon de Seiſſel & Oliexe.
Foreſt, adjudant du détachement de Valence en Dauphiné.
Augroz, adjudant du détachement de Châlons-ſur-Saône.
Dupin cadet, capitaine des Villes de la Voutte en Vivarais.
Dode, officier de la garde nationale de Chagny en Bourgogne.
Frachon, capitaine, commandant le détachement d'Annonay.
Dayme, maréchal des camps & armées du roi, commandant le détachement d'Annonay & ceux du diſtrict.
De Soras, major du détachement d'Annonay.
Cuchet, commandant à St. Antoine en Dauphiné.
Béranger, commandant du Bourg-lès-Valence en Dauphiné.
Boiſverd, capit. com. de la g. nat. de Veurey, au départ. de l'Iſere.
Madenier cadet, capitaine des volontaires de Voiron.
J. Imbert, lieutenant, député de la Tronche, près Grenoble.
Bellemain, lieutenant de la compagnie des canonniers.
Paſquet de Leyde, lieutenant de la garde nationale de Bourgoin.
Radel de la Merlée, commandant le détachement de Thiers.
Guillermet, lieutenant de Ste. Colombe-lès-Vienne en Lyonnois.
Chaumartin, ſous-lieut. de Ste. Colombe-lès-Vienne en Lyonnois.
Armand, aumônier de Ste. Colombe-lès-Vienne en Lyonnois.
Champinot, capitaine d'Ampuis en Lyonnois.
J. B. Bernard, capitaine en ſecond de la paroiſſe d'Ampuis.
Matthieu Vidal, lieutenant de la paroiſſe d'Ampuis.
Joſeph Remillier, ſous-lieutenant d'Ampuis.

(Tant pour la garde nationale de Marſeille, que pour celle d'Allauch, notre voiſine & alliée, enſuite de ſa lettre jointe au procès-verbal.)

Jullien, commandant de la députation.

Roubert cadet, lieut. de ladite députation, & député du quatrieme bat.
Cayot Richaud, sous-lieutenant & député du vingt-troisieme bataillon.
Seimand fils, porte-enseigne, député du bataillon N° 2.
Giraud, fourrier, député du neuvieme bataillon.
Barthelemy, député du vingt-deuxieme bataillon.
Ponsard, député du huitieme bataillon de Marseille.
Beaugeard, député du troisieme bataillon de Marseille.
F. Bompard, député du sixieme bataillon de Marseille.
Ph. Fabre, député du sixieme bataillon de Marseille.
Reynier, député du septieme bataillon de Marseille.
Martin Vion, député du septieme bataillon de Marseille.
Pierre Sabatier, député du treizieme bataillon de Marseille.
J. Jh. Pontelete, député du cinquieme bataillon de Marseille.
Guil.-Vinc. Carle, député du quinzieme bataillon de Marseille.
Bte. Sauze, député du vingt-unieme bataillon de Marseille.
Jh.-Honoré Etienne, député du douzieme bataillon de Marseille.
Antoine Bremond, député du neuvieme bataillon de Marseille.
Rouvier, officier.
Bavet, député du cinquieme bataillon de Marseille.
Jn. Fois. Rampal, député du quinzieme bataillon de Marseille.
Roybon, député du dixieme bataillon de Marseille.
Jean-Charles Rollat, député du premier bataillon de Marseille.
François Bieais, député du douzieme bataillon de Marseille.
Alexis Meistre, député du vingtieme bataillon de Marseille.
Laroque, député du vingt-unieme bataillon de Marseille.
Lazare Hardouin, député du dix-huitieme bataillon de Marseille.
Joseph Martin, député du dix-huitieme bataillon de Marseille.
Boyer, député du dixieme bataillon de Marseille.
Alexandre Cresp, député du dixieme bataillon de Marseille.
Louis Gismestre, député du vingt-quatrieme bataillon de Marseille.
J. Lajard, capitaine de grenadiers.
Jean Lajard, capitaine-aide-major.
Pinel de Truchal, capitaine de la compagnie de cavalerie, député de Montpellier.
Bazille, volontaire de la deuxieme compagnie de cavalerie, député de Montpellier.
Marduel, commandant le détachement de Châtillon-d'Azergues.
Veyron la Croix fils, colonel en premier, commandant le détachement de St. Etienne, de St. Jouarre en Dauphiné.
Simon, lieutenant du même détachement.
Michel Porte, porte-drapeau du même détachement.
Lavamt de Saroque, député de la garde nationale d'Ambert, N° 25.
Vimal de Vedieres, député.
Collaugette Buisson.
Gossal, capitaine, commandant de la garde nationale de Valence.
Coste, major, député de la garde nation. de Moingt, près Montbrison
Geoffroy, commandant du détachement de la Claytte.
Pion, commandant du détachement de Château-neuf.
Sorbier, député de Mâcon.
Delarnage, capit. de la garde nation. de Serrieres, de Briord en Bugey.
Recourdon, major de la garde nationale de Seyssuel & Chasse en Dauphiné.
Morgan de Barret, député de la garde nationale de la ville de Serres en Gapençois.

Jouve, député de la garde nationale de ladite ville de Serres.
Duferre, député de la garde nationale de ladite ville de Serres.
Melchior Efnard, commandant de la garde nationale d'Oullins.
Berchoux du Monceau, commandant le détachement de St. Symphorien-de-Lay.
Le comte de la Celle, commandant le détachem. de St. Pourçain,
Defalinoz, député, lieutenant du détachement de St. Pourçain.
Debaulard, fous-lieutenant du détachement de St. Pourçain.
Berchoux aîné, major du détachement de St. Symphorien-de-Lay.
Douleville, major de la Voutte, détachement d'Ardeche.
Duclufeau, gouverneur, colonel en premier de la Voutte, département d'Ardeche.
Le chevalier de Bardon, commandant le détachement de Cuffet en Bourbonnois.
L. Moine, capitaine de la compagnie de la Bâtie - Montgafcont en Dauphiné.
Chavant, député de la divifion de Ternay en Dauphiné.
Temporal, lieutenant du détachement de Châlons-fur-Saône.
Preveraud de Pombreton, major, commandant le détachement de Villefranche en Beaujolois.
Lievre, capitaine du détachement de la garde nationale de Villefranche en Beaujolois.
Kenequel, lieutenant de ladite garde.
Bonnevay aîné, fous-lieutenant de ladite garde.
Fiard, fufilier du détachement de la garde nation. de Belley en Bugey.
Blanchet, capit. du détachem. de St. Jean-de-Royan en Dauphiné.
Jean-Baptifte Mey, commandant du détachem. de Boen en Forez.
Givord, curé & aumônier de Veniffieux.
J. B. Ronyer, commandant le détachem. de la milice nat. d'Ambronay en Bugey, qui remporte dans fes foyers le témoignage authentique du zele & du courage de l'armée patriotique, & de l'aménité des citoyens.
Gleyzölle, major en fecond de la garde nationale de Thain.
Salmard, capitaine de la garde nationale de Thain.
Nugue, commandant de la troupe de St. Jeaonet.
Neyraud, chaffeur de la garde nationale de Voiron.
Morel fils, capitaine-fous-lieutenant du diftrict du Plat-d'Argent.
Blatin, commandant de la garde nation. de Clermond-Ferrand.
Vincent de Larmet, capitaine du détachement de Bourg en Breffe.
Berard, capitaine du détachement de Bourg en Breffe.
Gauché, fergent de la garde nationale de Colligny.
Guichard, capitaine, commandant la garde nationale de Meylan.
Rigaud-d'Aly-Autean, député de Creft.
Cuzel, commandant de la garde nationale d'Artas.
Gourd, capitaine de la milice nationale des Cheres.
Ferrary, capitaine en fecond de la garde nationale de Collonge, pays de Gex.
P. Merand, capitaine, commandant de la garde nationale de St. Martin-d'Here, département de Grenoble.
Secretant, capitaine-aide-major.
Sorbier, curé, aumônier de la garde nationale de Bourg en Breffe.
Michel, curé, aumônier de la garde nationale de Miribel.
Jars fils, fous-lieutenant de la garde nationale de Lyon, diftrict de port St. Paul.

Paturel, député de la baronnie de Serres.
De Grannod, capitaine de Louhans.
J. M. Loras, major de la garde nationale de St. Cyr au Mont-d'Or.
B. Rey, capitaine dudit St. Cyr.
Levallois, sergent de Valence.
Revel de St. Charles, officier, député de Louhans.
Targe, officier de la garde nationale d'Anthon.
Grand, premier officier de St. Germain au Mont-d'Or.
Després, major de la garde nationale d'Anthon en Dauphiné.
Coulon, capitaine.
Larrivée, lieutenant de la garde nationale de St. Chef.
Jacquand, député de la communauté de Monbreton.
Molliere de St. Alban, capitaine-commandant le détachement de la Voutte, département d'Ardeche.
Ouenin de Remand, maire de la commun. de Pusignan en Dauphiné.
Guivier, capitaine, commandant de la garde nationale de Pusignan en Dauphiné.
Curias, capitaine en premier des volontaires de la Voutte, département d'Ardeche.
Sabatier, lieutenant en premier des volontaires de la Voutte.
B. Foriel fils, capitaine, commandant de la garde nationale de Saint-Barthelemi-le-Plien en Vivarais.
Pognient, capitaine-aide-major de la garde nationale de Voreppe, département de l'Isere.
Civet, major de ladite garde.
B. Arroil, capitaine-aide-major de ladite garde.
Jallissier, porte-drapeau de ladite garde.
Genin, lieutenant des grenadiers de ladite garde.
Rondot, capitaine du district de la Croizette.
Derivet, commandant de St. Pierre-de-Bœuf.
S. Tripier, officier, capitaine en Dauphiné.
Liogier, capitaine de la garde nationale du Puy en Vélay.
Petahe, officier du détachement de Beaune en Bourgogne.
Moreau, soldat de la garde nationale de Bourg, départem. de l'Ain.
Quetan, major, commandant de la garde nationale de Taluyers.
Margaron de St. Veran, commandant de la garde nation. de St. Genis-Laval, département de Rhône & Loire.
Peilhot, capitaine, secretaire de la garde nationale de St. Genis-Laval, département de Rhône & Loire.
Roux, député d'Anduze.
Mazade, député d'Anduze.
Dominique Charbonnet, capitaine, commandant la garde nationale de Cuires, canton de St. Cyr.
Claude-François de Villaine, capitaine-commandant de la garde nat. de Montagny en Beaujolois.
Vierrefort, soldat de la garde nation. de Moulins en Bourbonnois.
Rigaud, soldat de la garde nationale de Moulins.
Choyecet, sous-lieutenant du détachement de Moulins.
Berge, député de la garde nationale de Chirens en Dauphiné.
Mollard, aide-de-camp de Grenoble, & secretaire.
Jusseraud, officier de la garde nationale de Feurs.
Breghot, capitaine de la garde nationale de Montluel.
Folland, officier de la garde nationale de Montluel.
Pierre Sirand fils, sous-lieutenant de la communauté de St. Martin-le-Vinoux, & député de ladite communauté, en Dauphiné.

De Marella, major en fecond de la garde nation. de Nantua, département de l'Ain.
De Marella fils, volontaire du même département.
Dauphin, fils aîné, aide-major de la garde nat. de Poncin en Bugey, département de l'Ain.
Melleret, garde nat. commandant le détachem. d'Etoile en Dauphiné.
Sicard, député de la Roche.
Durozet, garde nation. de Montmeyrant, député.
Moiffonnier, capitaine, commandant de la garde nationale de Saint-Bonnet-le-Château, département de Rhône & Loire.
Verfant, député de la garde nation. }
Jofeph Verfant, député, } de Bagé-la-Ville, près Mâcon.
Le Breton, aumônier, }
Doriel fils, député, capitaine-commandant de la garde nationale de St. Barthelemy-le-Plain en Vivarais.
Duclos, curé de Chambalud, & officier municipal de la commune d'Ayon.
S. Garintabrelet, curé de Montault, & aumônier de la garde nat. de St Quentin & Montault, département de l'Ifere.
De Nantes, chanoine de l'églife primatiale de Vienne, & aumônier de la légion de la ville de Voiron.
Lagard, maire, & député de Moiffieu.
Plante cadet, capitaine de la ville de Die.
Jomere, lieutenant-colonel de la garde nation. d'Andance, département d'Ardeche.
Gaffin, major du même détachement.
Dechapte, commandant le détachement de la garde nation. de Riom.
Armand, fous-lieutenant de la garde nation. de Riom.
Blanchet, député de la garde nation. de Renage, départ. de l'Ifere.
Liogier-d'Ard'huy, major de la garde nationale de Roche-en-Regnier, département de la haute-Loire.
Noyrond fils, capitaine-aide-major de la légion de Voiron.
Trouillet de Barlet, lieutenant de Châteauneuf-d'Ifere en Dauph.
Rollet, caporal de Châteauneuf-d'Ifere.
Goiffon, major, député de la garde nationale de la ville de Moyrant en Franche-Comté.
Guignod fils, capitaine de la garde nationale de Briord en Bugey.
Grand, capitaine-commandant de la garde nationale du Bourg St. Andeol en Vivarais.
J. B. Derains, fourrier du détachement de Tournus en Bourgogne.
Pordriolat, lieutenant de St. Uze en Dauphiné.
Servonat-des-Varayes, maire de Monteveroux, député dudit lieu, de la Chapelle près Rouffillon, & de Milhin.
Duvierre, capitaine en chef de la ville de Regny en Lyonnois.
Auril, député de St. Agrêve, près Grenoble.
Pierre Sallard, lieutenant de la légion d'Annonay.
Guilhermet, de la garde nationale de St. Marcellin-fur-l'Ifere.
Vannel, major de la députation de Montluel.
Davin, colonel-commandant des gardes nationales de St. Quentin & Montaud, département de l'Ifere.
Armant, fergent-major de la garde nationale de Riom en Auvergne.
Plantade de Rabafcon, colonel-commandant des compagnies nationales de la ville de Vichy en Bourbonnois.

Rougant de Chanteloup, lieutenant des gardes nationales de Vichy.
Relefvaux, lieutenant du détachement de Gannat en Bourbonnois.
Amydorelle, lieutenant en fecond du détachement du même lieu.
Morel, député de Bourg en Breffe.
Fugiat, médecin de la garde nationale de Bourg en Breffe.
Cellard aîné, lieutenant de la garde nationale de St. Pierre-de-Bœuf en Forez.
Cochard, capitaine en fecond de la garde nationale de Ste. Colombe en Lyonnois.
Meaufon, fergent du détachement de Tournus.
Gontard, capitaine-commandant de la garde nationale de Ste. Colombe en Lyonnois.
Torier, fous-lieutenant de la garde nationale de Ste. Colombe en Lyonnois.
Huthe, commandant de la garde nationale de Millery.
Giraudet de Bondemange, aide-major du régiment national de Moulins en Bourbonnois.
Verdet cadet, député de Bieix.
Beylier, colonel, commandant la garde nationale de Voreppe.
Bruillard-Balbâtre, de Nancy.
N. Nicolas, officier.
Vezu, commandant général de Meximieux.
Boly, fergent-fourrier de la garde nationale de Dijon.
Pierre Duchel, caporal de la ville de la Voutte en Vivarais.
Berger fils, officier du détachement de Valence.
Lambert, officier du détachement de Valence.
Galliard, officier du détachement de Bourg.
Vignal cadet, volontaire de la légion de la Voutte en Vivarais.
Lefcot, foldat du détachement de Tournus.
Meynier, commandant de la garde nationale de Chavannay.
Chanelle, garde national de Mâcon.
Gombert, garde national de Mâcon.
Bellalen, fergent-major du détachement de Châteauneuf-d'Ifere en Dauphiné.
Laloye, fergent-major de la légion de Cremieu en Dauphiné.
Faure, capitaine-commandant d'un des deux de Bron en Dauphiné.
Raval, fergent-major de St. Agrêve, près Grenoble, en Dauphiné.
La Place, lieutenant de la garde nationale de Mâcon.
Marthoieret, premier capitaine de la garde nationale de Serrieres en Vivarais.
Boiffonnet, caporal de Serrieres en Vivarais.
Tautier, capitaine-commandant } de la Rochette près de Creft en Dauphiné.
Gautier, commandant en fecond }
Dauphin, capitaine de la garde nationale de Mâcon.
Jacques Jourdan, député d'Orange.
De Chalvet, colonel de la garde nationale de Brié & Angonnes.
Poix, dit Cofte, fergent de la garde nationale de Boen-en-Forez.
André Maffe, fous-lieutenant de la garde nationale de Seiffel.
Jourdan, lieutenant du détachement de St. Symphorien-de-Lay en Beaujolois.
Rochard, député de la garde nationale de St. Vincent.
A. Sauzay, capitaine, député du 8e. bataillon de la 4e. divifion de l'armée parifienne.

Santelli, lieut. en premier de la garde nat. de Baſtia, député de Corſe.
Galiazzini, capitaine en premier, & député de Corſe.
Guaſco, capitaine en premier, & député de Corſe.
Fuggi, capitaine en ſecond, député de Corſe.
Rouſſeau, lieutenant en ſecond, & député de Corſe.
Giordani, capitano in primo, deputato Corſo.
Dolle, lieutenant-colonel de la garde nationale de Grenoble, commandant le détachement.
Joiteau, ſous-lieutenant de la garde nationale de Grenoble.
Luc Bernard, capitaine en premier de la garde nationale de Grenoble.
Paturel, député de la communauté de Serves.
Tagier, lieutenant de la garde nationale de Grenoble.
Vallier, capitaine en ſecond des grenad. de la garde nation. de Grenoble.
Renauldon, ſous-lieutenant des grenadiers de Grenoble.

Dury, capitaine
Ducruy, ſous-lieutenant
Cheminade, lieutenant
Dupuy, lieuten. porte-drapeau
Barbier, capitaine
Bizanet, officier major
P. Raffin, lieutenant
Repelin, officier des chaſſeurs
Graingeat, ſergent major
B. Jullien aîné, ſergent fourrier des huit premieres compagnies
Bonnal, *idem.*
Barthelemi, ſergent-fourrier
Prié, fourrier des chaſſeurs

} de la garde nationale de Grenoble.

Poncet, capitaine en ſecond du détachement de Coublevie près Voiron, en Dauphiné.
C. Paſſavant, fondé de pouvoirs des gardes nationales de Toulon.
Tremplein l'aîné, capitaine de Mâcon.
Chapuy, major de la garde nationale de Mâcon.
Villeraud, lieutenant de Mâcon.
Rival, ſergent de la garde nationale de Mâcon.
J. Vernet, capitaine, député de la garde nationale de Romans.
Fropier, aumônier de la garde nationale de Mâcon.
L'abbé Samboyant, aumônier du détachement de Bron.
Grand-Bellecombe, capitaine-comm. du détach. de Bron en Dauphiné.
Meyſſonnier, curé, aumônier du détachement de Valencin.
Chevalier Maiſon-Blanche, lieutenant-colonel de la garde nationale de la vicomté des Aveinieres.
Thiollier, major, commandant ladite milice.
M. Seriziat, comm. général de la garde nationale du Bourg de Vaize.
A. Seriziat, major de la garde nationale de Vaize.
Joſeph Dupaſquier cadet, officier de Mâcon.
Dupaſquier aîné, officier de Mâcon.
Buiſſon, colonel du détachement de Faiſin en Dauphiné.
La Roche, fuſilier de la garde nationale de Clermont.
Reverdy, aumônier de la garde nationale de St. Rambert en Bugey.
Tenand, lieutenant de la milice de St. Rambert, département de l'Ain, & député à la fédération de Lyon.
Reynaud, député de Veynes en Dauphiné.
Michel, député de Veynes en Dauphiné.

Vernay, lieut.-col., & dép. de St. Pierre-de-Champdieu en Dauphiné.
Morel de la Bruyere, capitaine-commandant, député de la premiere compagnie de Montbrison.
J. B.-Allemand, député de la ville de Grenoble.
De Marcilly, député de la troisieme compagnie de la garde nationale de Montbrison en Forez.
Laborye, député de la ville d'Alais en Languedoc.
Bourgogne, député de la ville d'Alais en Languedoc.
Rouvier, sergent de la 9e. comp^e^. de la garde nationale de Grenoble.
Bouchet, sergent des volontaires de la Voutte.
Garnier, lieutenant de la Voutte.
Enjelvin, député de Clermont.
Dulin ainé, caporal de la garde nationale de Clermont-Ferrand.
Saintheran, major de la garde nationale de Broux.
Domergue pere, chef de députation, député de Clermont-Ferrand.
Saint-Armain, lieutenant-colonel, & député de Varacieux en Dauphiné.
Paré, caporal des chasseurs d'Auvergne.
Rabayet, fusilier de la garde nationale de Clermont-Ferrand.
Michal, caporal des grenadiers de la garde nationale de Grenoble, député à la fédération de Lyon.
Murieux, capitaine } de la garde nationale de Pontallier sur Saône.
Malorand, lieutenant } de la garde nationale de Pontallier sur Saône.
Lambert d'Essuffent, sergent-major } de la garde nationale de Clermont-Ferrand.
Brunont, soldat } de la garde nationale de Clermont-Ferrand.
Dalluzet, officier.
Blanchard, officier.
Moyroud, commandant de la garde nationale de St. Clair, de la vallée de Gallere en Dauphiné.
Moyne-Blindin, dép. de la soc. patriotique de Beaune en Bourgogne.
Boullecot, fusilier de la garde nationale de Mâcon.
Desportes, capitaine-commandant de la garde nationale du Bois-d'Oingt, député.
Massicot, lieutenant de Mâcon.
Bouchard, député de la société patriotique de Beaune.
De Seynage, capitaine-commandant de Clermont-Ferrand.
Mas, lieutenant, député des chasseurs d'Auvergne.
Collin, député, commandant de la garde nationale de Gannat, département de l'Allier.
Michel fils, pour M. Dujat de Vareilles, chevalier de St. Louis, commandant la garde nationale d'Amberieu en Bugey.
De Comberousse, capitaine de la garde nationale de Faisin.
Treynet, capitaine de St. Genis-Laval.
Aubert, député d'Autun.
Josserand, député d'Autun.
Tavernier, sous-lieutenant de St. Genis-Laval.
M. Albert Villars, officier.
Pons, colonel de la garde nationale de Venissieux.
Lagrange ainé, capitaine, député du canton de Vernantois en Franche-Comté.
Bernard, lieutenant de la garde nationale de Vaux-en-Vélin.
Dufon, capitaine de la garde nationale de Vaux-en-Vélin.
Ferrand, lieutenant de la garde nationale de Marseille.
Dupasquier, soldat du canton de Maure.
Fenouil, aide-major, député de la garde nationale de Marseille.
Jellestrat, maire à St. Rambert-l'Isle-Barbe en Lyonnois.

Durand, capit.-comm de la garde nation. de St Rambert-l'Isle-Barbe.
Ruinon l'ainé, capitaine de la garde nationale de Meyzieu en Dauphiné.
L. Valioud, capitaine de la garde nationale de Messimy.
Picard, officier du détachement de Meyzieu en Dauphiné.
P. Vidil, député de la garde nationale de Nancy.
P. Vidil fils, député de la garde nationale de Nancy.
Orange, lieutenant du district du Griffon.
Baptiste Prost, capitaine-commandant la garde nationale de Colonges.
Robert, lieutenant-colonel } de la garde nationale de Miribel
J. M. Bouchardon, chef de bataillon } en Bresse.
Chevalier de Combles, colonel de la garde nationale d'Anthon en Dauph.
Emergé, capitaine-commandant } de la garde nat. de Dessines
Ogier, capitaine-lieutenant-commandant } & Charpieux en Dauph.
Robert-du-Costal, commandant en second de la garde nationale de Montrevel en Bresse.
Desvignes, commandant & député } de la garde nationale de St. Jean-
Fornier, capitaine des grenadiers } le-Vieux en Bugey.
Roberjot, commandant la garde nationale de Fontaines en Lyonnois.
Perret fils, major de St. Claude en Comté.
Chavant, capitaine en pied de la garde nationale de Ternay en Dauphiné, & député à la fédération.
Burbollu, command. & capitaine de la garde nation. de l'Abergement & Varay en Bugey.
Le Clerc, commandant en chef de Caluire-lès-Lyon.
Raymond, lieutenant-colonel, commandant le détachement de l'Arbresle en Lyonnois.
Jacques Bernardin, commandant de St. Romain au Mont-d'Or.
De Glatiniat, colonel-commandant de la garde nationale du bourg d'Aouste en Dauphiné.
Laforest, major } de la garde nationale d'Aouste en Dauphiné.
Servoz, lieutenant }
Comte, officier }
Chalmas, colonel de la garde nationale de St. Priest en Dauphiné.
Bourget, député de la Forteresse en Dauphiné.
Mondesert, de Montmerle, } députés.
Montuel, de Montmerle, }
Benoît Boutin, aumônier de la garde nationale de Montmerle.
Guichenon, porte-enseigne de la garde nationale de Thoissey.
Louis-Martin Mondessert, } députés de Montmerle.
Louis-Benoît Mondessert, }
Benoît Roudet fils, député de Thoissey.
Pollo, capitaine de la garde nationale de Thoissey.
Farconet, député de la garde nationale de Thoissey.
Bailly, député de Thoissey.
Louis-Joseph Broyer, député de Thoissey.
Verrier fils, député de Thoissey.
Raffanel, député de Thoissey.
Moyne, député de Montmerle.

Signatures des Officiers en tout grade, & Citoyens militaires qui ont ſigné par repréſentation de l'Armée Lyonnoiſe.

FROMENTAL le jeune, premier capitaine du diſtrict de la Croizette.
Martinon, ſecond capitaine de la Croizette.
Trouilleux, capitaine.
Benoît, capitaine.
Maire, lieutenant.
Farge, capitaine.
Sicard, ſous-lieutenant de la Pêcherie.
Liotard, capitaine du diſtrict du Gourguillon.
Candy, lieutenant du diſtrict de rue Tupin.
Derion Duplan, capitaine, ſous-lieutenant du diſtrict de la Croizette.
Revol, major du diſtrict de Bon-rencontre.
Dufournel, capitaine-ſous-lieutenant du diſtrict de la Croizette.
Thoniel, enſeigne du diſtrict de la Croizette.
Bernard, adjudant du port du Temple.
Privat, premier capitaine du Gourguillon.
Deſgranges l'aîné, premier capitaine-commandant du diſtrict de Porte-froc.
Lecomte, capitaine-lieutenant.
Bulmer, capitaine du diſtrict de Lyon.
Viment, ſous-lieutenant.
Chenaud, lieutenant.
Laboré, capitaine } du diſtrict de l'Hôtel-Dieu.
Germain, lieutenant } du diſtrict de l'Hôtel-Dieu.
C. L. Molinos, ſurveillant du Change.
Pierre Maurier, lieutenant du diſtrict de la Croizette.
Cizeron fils, officier du diſtrict du port du Temple.
Jacques Margaron, ſous-lieutenant de la Côte.
Dian fils, ſous-lieutenant du diſtrict de rue Neuve.
Richard, lieutenant } du diſtrict de Porte-Froc.
Jacquemont, capitaine } du diſtrict de Porte-Froc.
Combet, capitaine.
Jean Sauffe, capitaine-ſous-lieutenant du diſtrict de la Pêcherie.
Laurent, lieutenant du diſtrict de Saint-Pierre.
Simond, lieutenant du diſtrict de rue Tupin.
Algirony, lieutenant de la Juiverie.
Laforeſt, capitaine-enſeigne.
Joſeph Hobet, lieutenant du Change.
Carron, lieutenant de Saint-Vincent.
Marguery, grenadier de place Neuve.
Guillet, major du Change.
Biſcarrat, lieutenant de la Pêcherie.
Bernard, caporal.
Cayre, ſous-lieutenant de la Pêcherie.
Muzy, ſergent.
Fitler, major du diſtrict de rue Buiſſon.

Berger, capitaine.
Matton, ſous-lieutenant du diſtrict de rue Buiſſon.
A. Halmburger, lieutenant du diſtrict de l'Hôtel-Dieu.
Deriard, capitaine du port du Temple.
Andrieu, capitaine.
Lambert, capitaine du diſtrict de Belle-Cordiere.
Savy, capitaine-ſous-lieutenant de Porte-Froc.
Jacques Barbier, lieutenant } de la Pêcherie.
Charraſſon, lieutenant }
Germain cadet, ſurveillant du diſtrict de l'Hôtel-Dieu.
Barmont, major } de la Juiverie.
Marinier, aide-major }
Cartallier, ſergent du Plat-d'argent.
Condantia, capitaine du diſtrict du Change.
Dupré, premier capitaine de rue Buiſſon.
Gras, capitaine du diſtrict de place Neuve.
J. P. Peclet, capitaine du Plâtre.
Berthellier ainé, lieutenant.
Hamon, capitaine du Plat-d'argent.
Barre, officier-ſous-lieutenant du Plâtre.
Monnet, capitaine en chef.
Grand, ſoldat national.
Delore, ſous-lieutenant.
Calliat.
Petit, ſous-lieutenant.
Gallien.
Belingard, ſergent.
Brochet, capitaine.
Madinier, major du diſtrict du Plâtre.
Serve, capitaine.
Paul Rendu, ſoldat national.
Mathieu, fourrier.
Revoux.
Duplâtre, caporal.
Dupré, ſergent.
Choulet, capitaine.
Rozet, capitaine de la Juiverie.
Noël, capitaine de la Côte.
Condamin, capitaine de Saint-Vincent.
Renard, capitaine de Saint-Vincent.
Ferrouſſat, capitaine en chef } de St. George.
F. Duboſt, lieutenant }
Ant. Frappa, capitaine de rue Buiſſon.
Chappe fils, chirurgien, aide-major.
Declerc, ſous-lieutenant.
Simon, capitaine.
Carrat, aide-major du Plâtre.
Berthellier, ſergent.
Dugas, capitaine.
Quinqueton, fourrier.
Humbert.
Perrache.
Leroy, capitaine de Saint-Nizier.
Lacour.

Guillet.
Margaron l'aîné, capitaine de rue Buiſſon.
Richard cadet, capitaine en chef } de Bon-Rencontre.
Richard l'aîné, ſous-lieutenant }
Caby, fourrier.
Schrimp, ſous-lieutenant.
Deſchamps, caporal.
Sauze, lieutenant.
L. Velay, lieutenant }
Benoît, lieutenant } de Saint-Paul.
Boyron, lieutenant }
L. Ferriol, lieutenant du diſtrict de Saint-George.
Dumas, ſergent.
Sibert.
Ferrouſſal cadet.
Gardiveaux, adjudant.
Laroche.
Chazot, ſous-lieutenant.
Bourdelin, aide-major.
Viala, capitaine - lieutenant.
Trapadoux, capitaine de la Côte.
Surdon, caporal.
Bourget, capitaine.
Guilliot, aide-major.
Odobé, capitaine.
Legat, lieutenant.
Deſchamps, ſous-lieutenant.
Bellouard, capitaine de Saint-Nizier.
Pierre Collet.
Vidalin.
Niel, caporal.
Marton.
Reverdy, adjudant.
Ricard.
Henri, capitaine - ſous-lieutenant.
Audibert.
Rollet, capitaine de Belle-Cordiere.
Cecillon, lieutenant.
Moulin.
Montaland, lieutenant.
Jacob, adjudant.
Rancel.
Barnand.
Barganier.
Louis Chanel.
Dupin.
Marduel, major.
Morand de Jouffrey, lieutenant.
Minet, capitaine.
Condantia, lieutenant.
Pichard, major } des Terreaux.
G. Rocoffort, lieutenant }
Cornu, capitaine } de l'Hôtel-Dieu.
Bernard fils, lieutenant }

Buiſſon, capitaine de Bon-Rencontre.
Marrel, ſous-lieutenant de Saint-Nizier.
Mailliot, lieutenant de la Juiverie.
Pinet.
Francallet.
Delhorme.
Arthaud, ſous-lieutenant du Change.
Poudrel, lieutenant de la Côte.
Chinard, lieutenant de l'Hôtel-Dieu.
Caillot, lieutenant du Griffon.
Biſſardon, capitaine du Griffon.
S. Froment, ſous-lieutenant du Griffon.
Gros, ſecond capitaine de rue Buiſſon.
Ragez, ſous-lieutenant de rue Buiſſon.
Cuny, lieutenant de rue Buiſſon.
Patroday, fourrier de Saint-Paul.
Vigoureux, fourrier.
Trunel, fourrier de place Neuve.
Jacquet, fourrier de Belle-Cordiere.
Mercier, fourrier de Porte-Froc.
Sturla, porte-drapeau de la Côte.
Gubian, ſous-lieutenant de rue Neuve.
Finguerlin, premier capitaine de rue Neuve.
J. M. Bruyſet de Sainte-Marie, capitaine.
Hodieu, capitaine
Neuville.
Bied-Charreton, capitaine.
Daigueperſe, lieutenant.
Fr. Barral, enſeigne des Terreaux.
Gamel, capitaine - lieutenant.
Broſſette, capitaine, ſous-lieutenant.
Maupetit, capitaine.
Blanchon, enſeigne.
Puy, capitaine de rue Neuve.
Faucher, major du diſtrict de Saint-Nizier.
Malgontier, lieutenant de rue Neuve.
Picollet.
Pavoux.
Joſſerand.
Johannot, capitaine en chef du Griffon.
Vallonis.
Pernolet, ſous-lieutenant du Change.
Chevalier.
Pavy, capitaine.
Tournery, capitaine.
Daſlon, capitaine de Saint-Pierre.
Benoît, lieutenant.
Barraud, adjudant.
Roulet, ſous-lieutenant.
Chevalier, aide-major du Griffon.
J. B. Beauchatton.
Fillion, capitaine du Griffon.
Bernard, capitaine en chef de l'Hôtel-Dieu.
Gaillard, capitaine-ſous-lieutenant.

Arnaud-Tizon, capitaine du diſtrict de Saint-Nizier.
Bouquet, ſous-lieutenant.
Charmetton, caporal.
Borel de Variſſan, capitaine.
Laroque, capitaine du port du Temple.
Journel, capitaine de Louis-le-Grand.
Pillichody, capitaine du Griffon.
Regny, major du Griffon.
Joſſaud, ſous-lieutenant de rue Tupin.
Bonnevaux, lieutenant de la Croizette.
Macors, capitaine-lieutenant.
Villard, capitaine-lieutenant.
Grégoire, capitaine du diſtrict de Saint-Pierre.
Niviere, capitaine du Griffon.
Marduel, fourrier du Platre.
Boniſſac, capitaine-lieutenant du Gourguillon.
Rizoud, tambour-major de la garde nationale de Lyon.
Dervieu, capitaine, } commiſſaires du camp fédératif.
Barbier, capitaine,
Michaud fils aîné, capitaine,
Boulard, capitaine-ſous-lieutenant,
Guillot, caporal } du diſtrict de la Grand'Côte.
Romagniez, caporal
Collet, ſergent
Neſme fils, ſoldat
Jean Gerin, caporal
Philippe Rater, ſous-lieutenant.
Richard, ſergent du port du Temple.
Gervais, fourrier } de la Grand'Côte.
Flandin, ſergent
Bourbon, ſergent-fourrier.
Roux, fourrier du diſtrict de l'Hôtel-Dieu.
Rey, lieutenant.
Colin.
Begot, ſous-Lieutenant.
Fillion cadet, ſous-lieutenant.
François Chalon, caporal } du diſtrict de rue Tupin de Lyon.
B. Gavand, four ier
Laubreaux, du diſtrict de la Croizette.
Candy, lieutenant du diſtrict de rue Tupin.
Detours, lieutenant du diſtrict de St. Pierre-de-Lyon.
Mugnier, lieutenant du diſtrict de St. George.
Henry, capitaine, ſous-lieutenant du diſtrict de St. George.
Cuzin, capitaine en chef du diſtrict de Port St. Paul.

Cher DERVIEU, *commandant général.*

Cher DUFFOISSAC, *major-général.*

SAINT-PIERRE, } *aides-majors-généraux.*
VERNON,
BOLLIOUD DE CHANZIEU,
FRACHON,

DOMBEY, ſecretaire-général.

DISCOURS de M. DOLLE, lieutenant-colonel, commandant du détachement de la garde nationale de Grenoble, au camp de la fédération de Lyon.

AMIS ET CAMARADES,

C'EST maintenant que nous sentons avec délices, combien il est doux pour des citoyens qui savent aimer la patrie, de se réunir de toutes les parties de l'empire, pour ne former qu'une seule & même famille.

Par l'heureuse influence de cette égalité, dont nous ressentons déja les bienfaits, tous les départements du royaume contractent l'union la plus tendre, tous les citoyens deviennent des freres, & tous les bons François, pénétrés des mêmes sentiments de patriotisme, n'auront bientôt qu'un seul desir, celui de chérir à jamais & leurs loix & leur Roi.

Il n'étoit réservé qu'à des François cet ouvrage que doit admirer la postérité entiere; c'est au courage de cette nation, qu'on doit une entreprise aussi étonnante que respectable; c'est le génie & l'activité de son auguste diete, qui élevent ce fameux édifice; & la vertueuse & constante fermeté des gardes nationales met toute sa gloire à le défendre.

Puissant effet du génie & du courage réunis! Enthousiasme sacré de la liberté! c'est dans l'heureuse & ferme confiance de ses propres forces, que la nation

trouve ſon ſalut & ſon bonheur. Quel exemple pour tous les peuples, quand les moindres entraves à la liberté ont allumé dans toutes les parties du monde des guerres inteſtines, qui n'ont ceſſé que par des ruiſſeaux de ſang! François, vous renverſez le deſpotiſme le plus terrible, vous briſez des chaînes immenſes, vous anéantiſſez dix ſiecles de ſervitude par le ſeul empire de la raiſon. Quel triomphe pour vos mœurs & pour votre caractere! quelle plus belle victoire, en effet, pour une nation, que de pouvoir tranſmettre un auſſi précieux héritage, cette douce liberté! France, ton nom s'immortaliſe dans l'hiſtoire des ſiecles, & tes loix ſeront bientôt un modele à tout l'univers.

Déplorons maintenant l'aveuglement des ennemis de cet immortel ouvrage; peuvent-ils être à craindre lors même qu'ils ſe cachent? Leur honte n'eſt-elle pas un ſigne de leur défaite? Que n'eſt-elle auſſi celui de leur repentir! N'oublions rien pour combattre leur erreur; augmentons notre gloire en nous les attachant; gardons-nous de la ſouiller par ces ſcenes d'horreur & de vengeance, où peut ſe livrer le délire d'un faux patriotiſme.

Jurons ici, braves Amis, par le même ſerment qui nous raſſemble, jurons de ne rien épargner pour unir à nous ceux que des intérêts particuliers égarent encore: qu'un zele infatigable pour le bonheur général faſſe diſtinguer cette nation généreuſe, en montrant à-la-fois les François auſſi vrais amis de l'humanité, que fideles défenſeurs de leur liberté.

DISCOURS de M. CARON, capitaine, commandant la garde nationale d'Orange.

MESSIEURS ET CHERS AMIS,

C'EST fous les aufpices de la liberté, & d'une révolution dont nous éprouvons déja les falutaires effets, jufque dans l'enceinte de vos murs, que nous venons vous rendre un hommage public des fentiments qui nous uniffent à vous depuis long-temps, par des échanges de commerce, par des relations d'intérêt & de bienveillance; c'eft avec enthoufiafme que nous retrouvons aujourd'hui le caractere de fermeté qui s'indigne de la fervitude, & dont les premiers efforts ont été couronnés par un heureux fuccès. Nous avons éprouvé, Meffieurs, que les nations vieilliffent comme les individus; que les vices de la foibleffe & de l'ignorance fe développent avec le temps, & deviennent intolérables, lorfqu'une faine philofophie, en plaidant la caufe de l'humanité, éclaire les hommes fur leurs véritables droits. Un génie réformateur vient rendre au peuple françois toute fa dignité; à fa voix les abus difparoiffent, & la précieufe égalité va ramener parmi nous les fiecles des arts & des vertus. Témoins de ce fpectacle impofant, au premier cri de liberté, des citoyens fe font armés pour la défendre; fous cet appareil militaire la patrie fe plaît à reconnoître fes enfants, ils ne font devenus foldats que pour maintenir l'ordre, protéger la tranquillité

publique, & faire respecter l'autorité sacrée des loix. Nous jouirons sans doute de ces avantages ; nous en avons pour garants la justice de notre Souverain, la sagesse de vos administrateurs que vous venez d'élire librement, & dont la voix publique avoit prévenu le choix, & la vigilance d'une garde nationale, à qui nous venons jurer solemnellement amitié & assistance mutuelle ; c'est dans son sein que nous formons l'union la plus intime, dont nous prenons dès-à-présent l'engagement de respecter religieusement toutes les obligations qu'il peut imposer à un peuple qui vient de renaître pour le bonheur & la liberté.

DISCOURS de M. MOLIERE DE S. ALBAN, commandant du détachement de la Voutte en Vivarais.

MESSIEURS,

MA patrie, je m'empresse de le dire, se flatte d'une heureuse prérogative. C'est elle, oui, c'est elle la premiere qui a fait éclore ce germe fécond des fédérations. Quel mérite ? Elle y trouve sa gloire. Ah ! quel présage d'un bonheur, qui, par le concours des esprits & des cœurs, verra fleurir l'arbre de la liberté ! A l'ombre de ses rameaux touffus croîtront les vertus & les prix civiques. Sans alarmes & sans crainte, patriotes armés & réunis, bientôt nous goûterons les doux fruits de cette triple fidélité jurée à la Nation, à la Loi & au Roi.

O liberté naiſſante! puiſque tu nous donnes une nouvelle vie, reçois aujourd'hui nos hommages ſolemnels. Oui, libres ſans licence, braves ſans reproche, nous défendrons, nous vengerons tes droits, par le ſacrifice même le plus cher à l'humanité.

Fraternité encore ſans exemple, c'eſt toi qui nous raſſembles dans cette ville intéreſſante à l'empire. Malgré la diſtance du lieu, malgré la rigueur du temps, nous venons prêter le ſerment de concourir de tout notre pouvoir à la félicité de s'aimer, de ſe protéger, de s'identifier. Rien, non, rien ne briſera nos liens, rien n'affoiblira nos ſentiments, rien ne changera nos vœux; oui, jurons-le, jurons de ne vivre que pour nous rendre tous heureux.

DISCOURS d'un SOLDAT du détachement du régiment des gardes nationales de la ville de la Voutte en Vivarais.

FRERES ET AMIS du Camp de Lyon,

LA ville de la Voutte en Vivarais, contrée où la liberté avoit trouvé un aſyle, bannie du reſte de l'empire par l'odieux deſpotiſme auquel nous a ſouſtraits l'heureuſe révolution qui nous raſſemble, ſe fait une gloire d'apprendre à l'Europe étonnée des prodiges opérés par l'amour de la liberté, que ſes murs ont vu naître & s'exécuter le projet des fédérations qui font en ce moment mouvoir dans la vaſte étendue

du royaume, l'immenſité des citoyens devenus ſoldats pour la défenſe d'une ſi belle cauſe.

Le détachement du régiment des gardes nationales de la ville de la Voutte, envoyé au camp fédératif de Lyon, verſe des larmes de joie & d'attendriſſement, en voyant l'accord & l'union de cinquante mille ſoldats & d'un pareil nombre de ſpectateurs, tous animés des mêmes ſentiments.

Dans les tranſports de patriotiſme & d'enthouſiaſme que lui cauſe l'ivreſſe générale, il veut faire connoître à toute la France les deux zélés citoyens qui ont ſi bien mérité de leur patrie, en mettant au jour ce projet d'alliance qui a fait de tous les François un peuple d'amis & de freres, & porté par cette union le dernier coup à l'ariſtocratie.

En effet, ſans le ſecours des fédérations, la France ſeroit bien loin encore de goûter les douceurs d'une liberté qu'elle a conquiſe à ſi peu de frais, tandis que d'autres nations ſont obligées de répandre des fleuves de ſang pour la recouvrer.

D'Hauteville, d'Azemar, citoyens patriotes que le régiment national de la ville de la Voutte ſe glorifie d'avoir pour chefs, que n'êtes-vous témoins des effets de votre civiſme !

Mais en vous nommant ici, le détachement vous dédommage autant qu'il eſt en ſon pouvoir, il vous décerne le tribut d'honneur & de gloire qui vous eſt dû pour une ſi glorieuſe entrepriſe.

Si vos noms ſont inſcrits dans le procès-verbal du camp de Lyon, ils ſeront immortels.

C'eſt une grande récompenſe pour un grand bienfait.

Le détachement rejoint ſes drapeaux, le cœur pénétré de la plus vive reconnoiſſance pour l'accueil fraternel qu'il a reçu de ſes freres de Lyon, & notamment des diſtricts de Saint-Pierre & de Saint-Vincent.

DISCOURS de MM. DUGAS DU VILLARD, colonel; ROUX, lieutenant-colonel; LAVAL-POMMEROL, major; & ESCOFFIER, aide-major de la garde nationale de Saint-Chamond.

MESSIEURS,

LA ville de Saint-Chamond fut de tout temps attachée à votre patrie, par les nœuds de l'amitié, du commerce & de l'adminiſtration; toujours elle ſe félicita d'être aſſociée à la gloire du nom Lyonnois; auſſi c'eſt avec le plus vif empreſſement qu'elle vous a député un détachement de ſa garde nationale.

Oui, nous ſentons redoubler l'impulſion habituelle de notre fraternité dans cette circonſtance illuſtre, où vous préſentez à la France l'impoſant ſpectacle de votre dévouement à la conſtitution, où vous déclarez à la nation qu'elle peut tout attendre du zele de votre cité puiſſante, où vous formez à la loi un rempart invincible du courage de vos nombreux bataillons; enfin, dans cette circonſtance illuſtre, où vous aſſurez au chef ſuprême des François toute

l'énergie de pouvoir qui eſt convenable au premier mobile d'une vaſte monarchie.

Être prêts à verſer ſon ſang pour défendre la liberté commune, pour réprimer les invaſions de la licence, pour protéger les revenus publics, pour ſoutenir l'autorité de l'auguſte aſſemblée, enfin pour faire reſpecter la majeſté françoiſe dans la perſonne ſacrée de notre bon Roi : telle eſt la diſpoſition généreuſe dont vous donnerez l'exemple aux valeureux confédérés qui vont ſe réunir dans vos murs; tels ſont auſſi les ſentiments qui nous animent à marcher ſur vos traces, & qui nous détermineront toujours à ſeconder les efforts de votre patriotiſme.

DISCOURS de M. SIMOND, colonel de la garde nationale de la Côte-St.-André.

AMIS & FRERES D'ARMES,

CE n'eſt qu'en renouvellant, aux yeux des ennemis de la France, le ſpectacle des fédérations des bons citoyens, que nous parviendrons à voir établir ſolidement l'édifice impoſant de notre régénération. A la vue de tant de bras armés pour les combattre, que les traîtres qui oſeroient eſpérer d'arrêter l'exécution des décrets de l'Aſſemblée nationale, ſe perſuadent enfin que tous leurs efforts ariſtocratiques, que tous leurs complots criminels échoueront contre la conſtance, la fermeté, le courage des partiſans

de la liberté : que leur rage impuissante se renferme dans leur cœur ; ou s'ils osoient encore tenter de sourdes manœuvres, qu'ils craignent enfin le courroux d'un peuple bon, généreux, humain, mais lassé par leurs forfaits.

Et nous, Messieurs, admirateurs zélés de la nouvelle constitution, pénétrés des vertus civiques de nos représentants, pleins d'amour & de fidélité pour le meilleur des Rois, jurons, encore une fois, avec de nouveaux freres, de nouveaux amis, de nouveaux compagnons d'armes, de verser jusqu'à la derniere goutte de notre sang pour l'affermissement de cette immortelle constitution ; jurons de vivre & de mourir fideles à la Nation, à la Loi & au Roi ; jurons de nous secourir mutuellement ; jurons enfin d'exterminer ceux qui tenteroient de nous ramener sous le joug honteux du déspotisme, ou sous celui de l'aristocratie. Tels sont les vœux & les sentiments des citoyens que j'ai l'honneur de commander.

DISCOURS de M. le Ch^er DE JANIN DE COMBE-BLANCHE, commandant général, colonel du bourg de la Guillotiere.

MESSIEURS ET TRÈS-GÉNÉREUX PATRIOTES,

LES fédérations ont pour objet de former, entre les gardes nationales de l'empire françois, l'union la plus parfaite. Nous en avons besoin, mes freres,

car c'eſt nous qui défendons le boulevard de la liberté ; nous le défendons, après avoir déclaré la guerre aux ennemis de la révolution ; en un mot, le bonheur & la proſpérité de la France ſont dans nos mains ; l'amour de la patrie & de la gloire dirige nos pas, & l'ardeur qui nous anime eſt le ſymbole de la victoire.

Graces aux décrets de l'Aſſemblée nationale, ſanctionnés par le meilleur des Rois, toute oppreſſion eſt anéantie ; les droits de l'homme ſont fondés ſur une loi conſtitutionnelle ; ceux que nous honorons de notre confiance ſont l'ouvrage de notre volonté, & n'ont pas le droit d'être nos deſpotes. Dans l'ancien régime, les droits impreſcriptibles de l'homme étoient méconnus : auſſi, que de vexations n'en réſultoit-il pas ! Ne permettons pas une telle régénération, ſi nous voulons jouir du doux fruit de la liberté. Si quelques ariſtocrates ſement encore la diſcorde parmi nous, employons d'abord les voies de la douceur, du raiſonnement & de l'exemple ; ſeront-ils obſtinés, cabaleurs & perturbateurs du repos public ? dès-lors puniſſons leur audace ; par-là nous les ramenerons à l'ordre ; c'eſt le ſeul moyen de faire jouir la France entiere de la paix & du bonheur.

C'eſt par mon organe, mes très-honorés camarades, que la garde du bourg de la Guillotiere vous jure un attachement invincible. Elle eſt diſpoſée à verſer juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang pour défendre la cauſe commune. Quoique foibles par le nombre, notre cœur eſt enflammé du feu du patriotiſme &

de la gloire : cet amour ſacré augmente notre force & notre courage. Nous avons tous fait le ſerment de vaincre ou de mourir, ſi aucun de nos freres eſt attaqué dans ſon honneur ou dans ſa propriété : & notre dernier ſoupir ſera pour la proſpérité de l'empire françois & la félicité de nos freres d'armes.

DISCOURS de M. SAXE, capitaine-aide-major de la garde nationale de Nantua en Bugey.

CITOYENS AMIS, ET BRAVES CAMARADES,

GÉNÉREUX François, ſoutien de la patrie ! que la carriere qui s'ouvre devant vous eſt belle & glorieuſe ! L'Europe entiere fixe ſes yeux ſur vous ; & tous les peuples qui connoiſſent le prix d'une ſage conſtitution & de la liberté, ne peuvent que vous applaudir. Cinq cents de vos amis, repréſentés par un détachement de cinquante hommes, viennent avec un vif empreſſement unir leurs vœux aux vôtres pour la gloire du Monarque & du peuple françois.

Oui, chers & braves camarades Lyonnois & François, ici raſſemblés, nous venons ſolemnellement adhérer à votre louable projet ; ratifier, au milieu de vous, ſur l'autel de la patrie, les ſerments de fidélité & de patriotiſme qui nous animent : nous venons enfin renouveller l'engagement de ſacrifier nos fortunes & nos vies pour une patrie ſur laquelle nous voyons éclore l'aurore d'un bonheur que l'ariſtocratie tâche vainement d'obſcurcir à nos yeux.

Ainsi, nos chers & bons amis, cette union constitutionnelle, si long-temps desirée, & si chere à nos cœurs, ne doit finir qu'avec des siecles; & le fleuve majestueux, sur les bords duquel nous allons célébrer cette fête auguste & solemnelle, remontera à sa source, plutôt que nous soyons infideles à ce que nous devons à la Nation, à la Loi, au Roi, & à nos freres confédérés.

Et vous, échos des Alpes, répétez & faites entendre à toutes les nations le serment sacré que nos voix, d'un commun accord, vont faire retentir dans les airs, en jurant, du meilleur de notre cœur, de poursuivre, jusqu'au dernier soupir, les audacieux & les téméraires qui oseroient tenter une contre-révolution, & profaner l'étendard sacré de la liberté.

DISCOURS de M. CARRET, officier supérieur de la garde nationale de Lyon, district de St. Pierre.

QUEL spectacle frappe mes regards! Des bouches d'airain prêtes à vomir la mort; un nombre prodigieux de ces armes terribles qui, par la combinaison du fer & du feu, épouvantent la pensée, & font marcher devant elles le ravage & la désolation; une musique guerriere, dont les mâles accents excitent au carnage; une plaine immense où sont rangés, en ordre de bataille, cinquante mille soldats. L'ennemi menace-t-il nos portes? vient-il, pour le plaisir d'un seul, faire le malheur de tous? Non, tout me rassure:

l'autel de la patrie exposé à nos regards, l'image sainte de la liberté enflammant nos cœurs, la vive alégresse du soldat, les armes couronnées de rameaux verdoyants, des groupes de vieillards, de femmes & d'enfants versant des larmes de joie, & se livrant à des applaudissements redoublés; les ministres du Très-Haut immolant la victime sans tache, pour consacrer, par la religion, cette cérémonie imposante.

François du nord & du midi, François de l'orient & de l'occident, tous enfants de la même famille, tous nos freres & nos amis, vous venez, franchissant les indignes barrieres qui nous séparoient, faire le serment sublime de vivre & de mourir pour la liberté; de protéger, par l'exemple & par la force, la magnifique constitution à qui nous la devons; de déployer toute l'énergie des hommes qui sentent leur dignité contre nos sacrileges oppresseurs. O combien ces fédérations martiales de patriotes présentent d'avantages! L'esprit a beau les calculer, le cœur du véritable François le transporte au delà de tous les calculs.

Et, d'abord, entendez-vous frémir de rage les ennemis du bien public, à l'aspect de l'union qui fait notre force & leur désespoir? « C'en est fait, disent-
» ils, notre regne est passé; l'homme ne sera plus
» notre esclave; le pauvre, notre marche-pied; le
» trésor public, notre patrimoine; les parchemins
» ne feront plus des vertus; l'or, un titre; nous ne
» persécuterons plus pour des opinions; les ministres
» de l'évangile seront ramenés à la simplicité évan-
» gélique. »

O chef-d'œuvre

O chef-d'œuvre des organisations politiques ! constitution françoise ! tous mes freres d'armes t'environnent, t'admirent & te défendent. Armés pour ta cause, nous sommes invincibles. L'amour de la beauté fit des héros ; le saint amour de la liberté nous transformera tous en dieux. Périssent les projets insensés & inutiles des ennemis de la révolution ! insensés, parce qu'ils sont contraires à tout ce que la raison dicte de plus juste ; à tout ce que le bonheur offre de plus séduisant ; inutiles, parce que les fédérations martiales sont des remparts d'airain qui descendent jusqu'aux enfers & s'élevent jusqu'aux cieux. O vous, les représentants & les bienfaiteurs d'une grande nation devenue libre ! achevez, sous cet abri, l'œuvre sublime de notre régénération. En vain vous auriez promulgué les loix les plus sages, vous auriez tracé la route la plus sûre pour notre bonheur, si nos ennemis avoient pu diviser, & par conséquent affoiblir nos forces ; notre foiblesse auroit entraîné la ruine de votre édifice : mais nous sommes unis ; une même ame inspire tous les bons François ; les trames secretes, la force ouverte ne sauroient vous atteindre ; il faut marcher sur le cadavre de vingt millions de citoyens pour aller jusqu'à vous.

Les fédérations martiales, éternel désespoir des ennemis du bien public, seront encore un frein imposé à nos rivaux.

Chez les peuples, comme chez les particuliers, l'estime enfante le respect, & le respect, une aversion pour toute hostilité. Les Anglois n'ont déployé

tant d'audace envers nous, que parce qu'ils ont toujours calculé l'aſcendant d'un peuple libre ſur un peuple eſclave. Maintenant que nous nous ſommes élevés au moins à leur hauteur, nos vertus nous vaudroient leur amitié, ſi leur intérêt ne leur en faiſoit pas une loi impérieuſe. Quoi! nos armées compoſées au haſard, & combattant pour un ſeul homme, ont pu quelquefois balancer leurs ſuccès : quels prodiges n'opéreront-elles pas, maintenant que le mérite nommera les chefs, que le patriotiſme inſpirera les ſoldats; maintenant que chacun combattra pour ſa femme, pour ſes enfants, pour les auteurs de ſes jours, pour ſes foyers! Car, je n'en doute pas, braves & généreux citoyens, ces armes que vous avez priſes contre les ennemis intérieurs, dans un péril imminent, vous les tourneriez contre les ennemis du dehors. Toute oppreſſion de votre liberté, toute violation de vos droits, toute atteinte portée à l'honneur françois, ſeroient vengées par le fer & lavées dans le ſang. Mais les jours de deuil pour l'humanité, ne ſe leveront plus ſur notre horizon; le plus ſublime des décrets nous l'annonce. « La France renonce aux conquêtes; la » France, qui connoît le prix de la liberté, n'atta- » quera jamais celle d'aucun peuple. » Et j'oſe dire qu'aucun peuple n'oſera attaquer la nôtre. Nous lui oppoſerions des armes bien victorieuſes; le ſacrifice de nos biens, le mépris de la vie, & nos nouvelles vertus.

Cependant, dignes François, reſtons toujours armés; que notre fédération formée pour repouſſer la guerre, produiſe encore des fruits de paix; qu'elle

ſoit un lien de fraternité entre tous les enfants de la mere commune. Faiſons revivre l'hoſpitalité des temps antiques. Que le François patriote trouve, d'un bout du royaume à l'autre, ſes propres foyers dans les foyers de ceux qu'anime le patriotiſme ; ſon pere, ſes enfants, ſa famille, dans le pere, dans les enfants, dans la famille de ceux qui partagent ſes ſentiments. Qu'un département dans l'abondance, vole au ſecours d'un département dans la diſette. Donnons un grand exemple à l'univers, & forçons nos ennemis à mourir de jalouſie ou à nous reſſembler.

Vous allez quitter nos remparts, orgueilleux de vous poſſéder, où nous voudrions plus long-temps retenir nos freres ; mais l'épouſe ſoupire après le retour de ſon époux, les enfants après les embraſſements de leur pere. Dites-leur que nos enfants ont ſemé de fleurs votre paſſage, que nos femmes ſe ſont empreſſées de vous donner le baiſer fraternel. Sexe aimable, tu n'es pas fait ſeulement pour l'amour ; ta ſenſibilité t'éleve juſqu'au patriotiſme. Refuſe, refuſe ton cœur à tout ennemi de la révolution, & bientôt elle n'en aura plus. On réſiſte à la force ; tout cede à tes charmes irréſiſtibles. Que les enfants confiés à ta ſollicitude prononcent avec reſpect & avec amour les noms ſacrés de la Nation, de la Loi & du Roi ; qu'ils apprennent notre fédération martiale, & les avantages qui en ſont le fruit. Il eſt digne de toi de former des mœurs pures comme notre conſtitution, & propres à en aſſurer la durée.

Discours de M. Saint-Pierre, Aide-Major général de l'Armée fédérée & de la Garde Nationale de Lyon.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Que cette journée mémorable où le serment le plus solemnel a cimenté parmi nous une union indissoluble, efface à jamais de notre souvenir, ces temps malheureux où les François patriotes gémissoient sous le poids du despotisme le plus tyrannique de ces hommes pervers dont les noms sont pour toujours en horreur à la postérité : en vain tenteront-ils de reforger nos fers ; leur regne est passé, ils sont voués à l'infamie & au mépris.

Des jours plus heureux éclairent les François ; nous les devons à nos sages Représentants & à notre auguste Monarque, le Restaurateur de la liberté françoise.

Que cette liberté sans licence assure notre bonheur, confonde nos ennemis, & leur prouve que nous sommes dignes d'en jouir.

Tels sont, chers Camarades, les sentiments d'un Citoyen patriote, qui vous voue pour la vie amitié & attachement inviolables.



ETAT des Détachements & Députations qui se sont rendus au Camp fédératif de Lyon ; & Adhésions au serment qui y a été prononcé.

Bron.
St. Priest.
Deffine.
Chaffieu.
St. Pourçain.
St. Symphorien-de-Laye.
Bourgoin.
St. Germain-sur-l'Arbresle.
Bulli.
Marseille.
Grenoble.
Voiron.
Roanne en Forêz.
Voreppe.
Pommiers.
Veüret.
L'Arbresle.
St. Paul-en-Jarrest.
Tournon.
Annonay.
Thain.
Cusset.
Moulins.
Coublevie.
Veurey.
Péage.
La Buisse.
L'Huis.
St. Chef.
Tulin.
Moirans.
Miribel.
Regni.
Sarra.
Châtillon-lès-Dombes.
St. Quentin.
Belley.
Clermont.
Vesoul.
Thiers.
Dijon.
Gannat.
Meylan.
Serefin.
Le Puy.
St. Chaumond.
Roche en Dauphiné.
Virieu en Dauphiné.
Maubec.
S. Alban.
Montbrison.
Riom.
La Côte-St.-André.
Sathonay en Dauphiné.
La Tour-du-Pin.
Bellacueil.
Valence.
Le Bourg-Valence.
Beaumont.
Montmerand.
Bourg-en-Bresse.
Serrieres.
Feline.
Nantua.
Vinet.
Andarse en Ardeche.
St. Vallier.
Montfalcon.
St. Etienne.
Péage-près-Roussillon.
Brie en Angaune.
St. Just-en-Chevalet.
Semur en Brienois.
Peireu.
Poncin.
Chalons.
Les Héparts.
Bourg-Argental.
St. Julien.
Amplepuis.
Beaurepaire.
Cerdon.
Ambournay.
Crémieux.
Ponsard.
Rome.
Perouge.
St. Galmier.
Roussillon.
Pont-de-Vaux.

Tournus.
Chateau-neuf d'Iſere.
Treion.
St. Jean-de-Bournay.
Pinet.
Ortas.
Lagnieu.
Loyet.
St. Sorlin.
St. Rambert en Forez.
St. George-l'Eſpérance.
Bourg-de-Thizy.
La Voutte.
St. Jean-de-Morand.
Eidoſe.
Châtillon-d'Azergues.
Vaux.
Charlieu.
Tarare.
Champier.
Hedoche.
Seiſuel.
St. Etienne-de-St.-Geoirs.
Les Avignieres.
D'Oſt.
Fitilieu.
Vienne.
St. Germain-Laval.
La Claitte.
Château-Neuf.
Thiſi.
Givors.
St. Symphorien-d'Oſon.
Boulieu.
Laveſieu.
Etoile.
Meximieu.
Varambon.
Pont-de-Veyle.
Amberieux.
St. Pierre-de-Bœuf.
Chavanay.
Treiffort.
Bois-d'Oingt.
Bagé en Breſſe.
Ste. Colombe.
Cheſſi.
Livron.
Beaujeu.
Chalamont.
Eirieu.
Diémos.
Villebois.
Loriel.

Montluel.
Lafrete.
Suri.
St. Didier.
Villefranche en Beaujolois.
Modieu.
St. Quentin, près la Verpilliere.
Grigni.
Anjou.
Terrebaſſe.
Mâcon.
St. Symphorien-le-Château.
Anſe.
La Verpilliere.
Quincieu.
Ceiſſieu.
Anthon.
Condrieu.
Belleville.
Valencin.
Chazelles.
Duerne.
Moniſtrol.
Jambon.
Chavane.
St. Julien-en-Jarreſt.
Puſignan.
Janeiria.
Colombrei.
Vilette.
Anthon.
St. Romain-de-Popey.
Rive-de-Gier.
St. Bel.
St. Loup.
Pommiers en Beaujolois.
Cubliſe.
Loire.
St. Genis-de-Terre-Noire.
Savigni.
Boën.
Feurs.
Beaune.
Mornand.
St. Didier.
Iſſengeau.
Doitiers.
Bourg St. Andéol en Lyonnois.
Paniſſiere.
Péruſe.
Villeneuve-de-Marque.
Rillieux.
St. Genis-Laval.
Faiſin.

Miribel.
Vernaifon.
Irigny.
Ste. Foy.
Talui.
Oullins.
Neiron, en Breffe.
Meffimi.
Caluire.
St. Cyr.
St. Didier.
Dardilly.
St. Rambert.
Cuires.
Colonges.
Neuville.
Chaponoft.
Albigny.
Ecully.
St. Romain.
Brignais.
Meizieu.
Jonage.
Genas.
Fontaine.
St. Laurent-de-Mûre.
Charly.
Millery.
Chavinet.
Changieu-en-Touffieu.
Serrieres-de-Brion.
Vourles.
Veniffieu.
Montagni-en-Sourci.
Soucieu.
Orliénas.
St. Laurent.
Chaffelai.
Les Cheres.
Limoneft.
St. Germain.
Poleymieu.
Chaffet.
Villeurbane.
Francheville.
St. Jean-le-Vieux.
St. Barthelemi-de-Val.

Nombre de Détachements des Gardes Nationales des environs de Lyon, s'étant réunis à l'armée lors de fon départ, pour le Camp fédératif, fans fe faire enrégiftrer au fecretariat de l'Etat-Major général, l'on n'a pu en donner l'état.

DÉPUTATIONS.

Verdun.
Gap.
Sarrelouis.
La Sône.
Orange.
Nanci.
Privat.
Tarafcon.
Le Buis.
Scyffel.
Moiffieu.
Monfevron.
Anthon.
Andufe.
Bourg d'Oifan.
Ornon.
Chatte.
La Mure.
Boiffieu en Vivarais.
Chateaubourg.
Defagne.
Crole.
Lumbune.
Vernoux en Vivarais.
St. Antoine.
St. Claude.
Ambert.
Veynes.
Seire.
Poncharra.
Cinard.
Chane.
Novaret.
Crapone.
Vichi.
Loyes.
Vilieu.
St. Martin-de-Vino.

Montdragon.
Bilion.
Faverge.
St. Vérand près St. Marcelin.
Gilonai.
St. Romain en Lyonnois.
Vacelin.
Château-Cornu.
Tance.
Gap.
St. Bonnet-le-Château.
S. Juan.
Motier.
Bocſoſel.
Cerviel.
St. Laſere.
St. Fortuna.
Die.
St. Donat.
St. Hilaire.
Le Pont-de-Beauvoiſin.
St. Marcelin.
Montelimar.
St. Eſtienne-de-Croiſet.
St. Aupre.
Entredeuxguiers.
Jerſieu.
Baufort.
Langre.
Dechala.
Tourette.
Grange-la-Champ.
Romans.
Lins.
Rive.
Renage.
Riaumont.
Charnet.
Erbens.
St. Eigreve.
Flachere.
La Tronche.
Moras.
St. Barthelemi-la-Plaine.
St. Nicolas-de-Macherin.
Longe - Chenal.
St. Victor.
St. Andéol.
Coligni.
Pont-d'Ain.
Varaſieu.
Montrevel.
Roibon.
Roche-en-Reignier.
Cuiſſot.
Chaluiſin-St.-Juſt.
Sermeſieu.
Boſſieu.
Arſet.
Forman.
Paget.
Pommiers en Dauphiné.
Faverge en Veirin.
St. André-la-Palud.
Creſt.
Banc.
Cleirieu.
Toulon.
Noſiere.
Vaudevan.
Chirins en Dauphiné.
Haute-Rive.
Serres en Viennois.
Jong.
Colonges.
Farge.
Chalet.
Cluni.
Benot en Breſſe.
Tigneu.
Pont-de-Chéri.
Vonaves.
Chanau.
Curſon.
St. Clair-en-Viennois.
Berſet-la-Ville.
Verane.
Dieu-le-Fit.
Nantouin.
La Murette.
Lons-le-Saunier.
Septem.
Loan.
Revel.
St. Rambert en Bugey.
Montagni.
La Rochette.
St. Uſe.
Aix.
Solaiſe.
St. Vérand.
Abui en Dauphiné.
Larajaſſe.
Aſſieu.
Bellegarde.
Pouſſiei.
Romet.
Chavanos.

Tenei en Bugey.
La Batie-Montgafcon.
Iferon.
St. Quentin & Grenei.
Chagni.
St. Clair.
Verizet en Mâconois.
Vernantois en Comté.
Illins en Dauphiné.
Ternay.
Pontarlier-fur-Saône.
Montpellier.
La Forteresse en Dauphiné.
Aix en Provence.
Alais.
Autun.
La Buiffe.
Vermantois.
La Tour-de-Salvagni, près Lyon.
Vériffel en Mâconnois.
Bataillon de St. Euftache de Paris.
Ifle de Corfe.
Montmerle.
Thoiffey.

ADHÉSIONS.

Brioude.
Touvet en Dauphiné.
La Chategneraie en Poitou.
Montaigu.
Challans.
Lambefc.
Limoges.
Metz.
Longvy.
St. Flours.
Byonai.
St. Vincent de Boiffet.
Pradines.
Clairvaux-fur-l'Ain.
Dax.
Angoulême.
Charvieu.
Arbois.
Mont-le-Marfan.
Rennes.
Allauch.
S. Julien-de-Raz.
Vaugnerai.
Saillans.
La Rochette.
Serves.
St. Jean-en-Royan.
Chabeuil.
Charmes.
Toulaud.
Port-Laval en bas-Dauphiné.
Gracay en Berry.
Morez-en-Montagne en Dauphiné.
St. Die en Vofge.
L'Alben.
Noiretable en Forez.
St. Ifmier près Grenoble.
Petu en Béarn.
St. Maximin.
Chaumont.
Les Sables-d'Olonne.
St. Gautier en Berry.
Iffoire.
Sillé-le-Guillaume.
Befançon.
Pontarlier.
Clermont en Argonne.
St. Julien en Vaucance.
Vaucance.
Ville.
Satillieu.
St. Romain-d'Ay.
St. Jeurre.
Quintenas.
Montiviliers.
Néronde en Forez.
Château-Double.
St. Sever-Cap.
Alais.
La Chartreufe près Grenoble.
Donzere en Dauphiné.
Gournai en Bray.
Charolles.
Pontarlier.
Le Bourg St. Laurent.
Le Bourg de Courleige.
Salin.
St. Gergerge.
Colbec.
Semes.
Lons-le-Saunier.
Châtillon-fur-Courtine.

Montmaurant.
Moutin.
Marigny.
Le Bourg du Ffable.
Monarelier en Vélay.
Liane-lès-Valence.
La Vache près Etoile.
St. Trivier.
Grezieu-la-Varenne.
D'Ortan.
St. Brieux.
Avignon.
Bar-le-Duc.
Toul.
Courteifon.
Alençon.
Juffey.
Coutances.
Vefoul.
Colmar.
L'Epinal.
Nifmes.
Chartres.
Briançon.
Bourdeau en Dauphiné.
St. Marcellin.
Le Bourg St. Andeol.
Viviers.
Beffenai.
Villeneuve-de-Berg en Vivarais.
Poligni.
Varenne.
St. Sauveur en Bourgogne.
Champlitte en Franche-Comté.
Dinan en Bretagne.
Nantes.
Bletteran près Lons-le-Saunier.
Evron près Mayenne.
Sarrebourg.
Champagnole en Franche-Comté.
Perpignan.
Aix.
Aubenas.
Jonquiere près Orange.
Puttelange en Lorraine.
Gili-fur-Loire.
La Roche-des-Arnaud, départem. des hautes Alpes.
Château-Salin en Franche-Comté.
St. Haon-le-Châtel.
Montmaraud.
Ufez.
St. Forget.
Fezenas.
St. Bonnet en Dauphiné.
Beaucaire.
Cahors.
Defromain.
Moiran en Comté.
St. Bardon.
Barrioliere.
Caftres.
De Motier.
St. Efprit.
Monfevron.
Bofantieu.
La Chapelle.
Moiffieu.
Moulleron.
Marigni-fur-Loire.
Lurre.
Bouguenon.
St. Amour.
La Motte St. Jean.
Rouen.
Bitche en Lorraine.
Luneville.
Tours.
Gigondan.
Serilly en Bourbonnois.
Neufchâteau.
St. Martin-d'Eftra.
Le Mans.
Bernein près Grenoble.
Bas-en-Baffet.
Ofon.
Violes.
St. Pal près Moniftrol.
Efclafan.
Chilan en Vivarais.
St. Romain.
Rambervilier.
St. Trivier en Breffe.
Vatan.
Sarguemine.
Dierne.
Craon.
Laval.
Châtel.
Montagne.
Bourges.
Bruyere.
Iffoudun.
Montluçon.
Bourbon-Lanci.
Fontenai-le-Comte.
St. Agreve en Vivarais.
Crofet.

La Pacaudiere.
Romet.
Vognerai.
Barcelonne.
Tpié près Valence.
Chavanne.
Montvendre près Valence.
Roquemaure.
La Martre en Vivarais.
Aouft.
Biciers près Grenoble.
Nyon.
Chabeuil.
St. Chriftophe.
St. Aupre.
Breffieu.
St. Jean-la-Buffiere.
Lodeve.
St. Sauvageon.
Grignan.
Montelier.
St. Romain-d'Ai.
La Roche.
Arles.
Alifan.
Serres.
Narbonne.
St. Jean-de-Conville.
Donblanc.
Voiteur.
Arlet.
Doucier.
Nevi.
Vernoy.
Songefon.
Montagni.
N. D. de Fontaines près Lyon.
Château-du-Loir, département de la Sartre.
Bourg de Moreftel en Viennois.
Beaune-lès-Dames.
Roquefort-de-Marfan.
Barbiere en Dauphiné.
St. Pierreville en Vivarais.
Teiche en Dauphiné.
Marfan en Dauphiné.
Chantemerle en Dauphiné.
Rodez en Rouergue.
Parrai en Charolois.
Rillieu en Dauphiné.
Dôle.
Quingey.
Belefme.
Selles en Berry.
Bar-fur-Aube.
Pomeys.
Grefieu.
Le Marche.
Aucies.
La Chapelle-en-Vaudragon.
St. Etienne-de-Loife.
St. Sauveur.
La Motte-de-Galaure en Dauph.
Fetitau en Dauphiné.
St. Romain-d'Albon.
Plainoifeau près Lons-le-Saunier.
Eftrablier.
Coufane.
Pavezin en Dauphiné.
Annerron.
Baueroifant.
Sablé.
Mayenne.

Nota. MM. les Officiers de l'Etat-Major général préviennent leurs amis & freres d'armes, que, malgré les foins qu'ils ont pris pour donner un état exact de tous les Détachements, Députations & Adhéfions, ainfi que des fignatures, il peut avoir été omis quelques-uns de ces articles ; dans ce cas, ils les prient de les en avifer de fuite, ils y suppléeront par la voie des papiers publics.

Dans les fignatures des Officiers en tout grade & Citoyens militaires de l'Armée Lyonnoife, il faut lire par-tout *Bataillon* au lieu de *Diftrict*, cette derniere dénomination n'ayant plus lieu.

620

Nous, Commandant général & Officiers composant l'Etat-Major général de la Garde Nationale de Lyon, certifions toutes les Pieces contenues au présent Imprimé, conformes aux minutes originales, déposées aux Archives du Commandement militaire.

A Lyon, le 15 Juin 1790.

Cher DERVIEU, Commandant général.

Cher DU FOISSAC, Major général.

SAINT-PIERRE, VERNON, BOLLIOUD DE CHANZIEU, FRACHON,	Aides-majors généraux.

Par mesdits Sieurs,

Doubey Dullmout
S.re Gal